



REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
COMMISSION TECHNIQUE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



3^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique

OCTOBRE 2005

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	4
Informations sur la préparation du rapport	5
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	6
Choix de priorité	9
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	10
Objectif de 2010.....	13
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	47
Approche par écosystème	63
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	66
Article 5 – Coopération.....	66
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	68
Diversité biologique et changements climatiques.....	72
Article 7 - Identification et surveillance	74
Décisions en matière de taxonomie	78
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	82
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	82
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	85
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	92
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	99
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	99
Etat et évolution.....	99
Lignes directrices Akwé:Kon.....	99
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	100
Appui à la mise en œuvre.....	101
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	104
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	106
Diversité biologique et tourisme	111
Article 11 – Mesures d'incitation.....	113
Article 12 – Recherche et formation.....	116
Article 13 – Education et sensibilisation du public	119
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	126
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	130
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	135
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	137
coopération technique	137
Article 17 - Exchange of information.....	140
Article 18 – Coopération technique et scientifique	141
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	144
de ses avantages	144
Article 20 – Ressources financières.....	145
Secteurs	150
D. DOMAINES THEMATIQUES	152
Ecosystèmes des eaux intérieures	154

Diversité biologique marine et côtière	156
Généralités	156
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	157
Ressources vivantes marines et côtières	158
Aires marines et côtières protégées.....	159
Mariculture.....	160
Espèces exotiques et génotypes	161
Diversité biologique agricole	162
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	162
Diversité biologique des forêts	169
Généralités	169
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	170
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	178
Diversité biologique des montagnes	182
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	188
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	191

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Niger. Il a ratifié la Convention le 25 juillet 1995.
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CNEDD) / SECRETARIAT EXECUTIF
Nom et titre de l'administrateur responsable	HASSANE SALEY, Secrétaire Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
Adresse	BP 10193 Niamey/Niger
Téléphone	227 72 25 59
Fax	227 73 58 59/ 72 29 81
Courriel	biocnedd@intnet.ne
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CNEDD) / SECRETARIAT EXECUTIF
Nom et titre de l'administrateur responsable	HASSANE SALEY, Secrétaire Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
Adresse	BP 10193 Niamey/Niger
Téléphone	227 72 25 59
Fax	227 73 58 59/ 72 29 81
Courriel	biocnedd@intnet.ne
SOUSSION	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	Novembre 2005

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.

Le troisième rapport a été élaboré par le secrétariat technique de la commission sur la diversité biologique appuyé par un groupe de 5 consultants nationaux. Ces 5 consultants nationaux ont travaillé sous la supervision du Comité Technique chargé de la coordination de l'élaboration dudit rapport. Un atelier d'échange sur le canevas de préparation de ce rapport a été au préalable organisé du 12 au 16 mars 2005 afin d'avoir une compréhension commune. Dans ce cadre, les documents de base retenus comprenaient, entre autres, le canevas du rapport fourni par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, les documents relatifs à la Convention, le deuxième rapport national, les documents nationaux en rapport avec la Diversité Biologique et les rapports des conférences des parties. Les consultants ont recueilli les informations auprès des institutions impliquées dans la mise en œuvre et concernées par la diversité biologique notamment les directions techniques nationales, les institutions de recherche, l'Université Abdou Moumouni, le PNUD, les ONG et associations, etc..

Le document produit a été d'abord examiné par le secrétariat technique de la commission sur la diversité biologique avant d'être soumis à un atelier de validation regroupant les membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique (composée par les représentants de l'administration et de la société civile) et des personnes ressources.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Pays enclavé dont le point le plus proche de la mer se trouve à 600 Km, le Niger couvre une superficie de 1.267.000 Km², et s'inscrit entre les longitudes 0°16' et 16° Est, et les latitudes 11°1' et 23°17' nord. Le pays est désertique aux 3/4, comportant le désert du Ténéré qui compte parmi les déserts les plus arides au monde.

Le Niger partage plus de 5.000 Km de frontières communes avec l'Algérie et la Libye au nord, le Mali et le Burkina-Faso à l'ouest et au sud-ouest, le Bénin et le Nigeria au sud, le Tchad à l'Est.

La population du Niger, estimée à 11 060 291 habitants en 2001, est composée de huit groupes socio-linguistiques principaux qui se caractérisent par rapport surtout à leur identité socio-culturelle et se subdivisent en plusieurs sous-groupes. Le taux d'accroissement démographique moyen annuel est de 3,3%. Avec un taux d'alphabétisation estimé à 20% en 2000 (PDDE), le Niger a une densité moyenne de la population de 8,7 habitants/km². Cette population est à plus de 85% rurale et est composée surtout d'agriculteurs et/ou d'éleveurs qui peut exercer, en plus, d'autres activités secondaires comme, par exemple, l'artisanat ou le commerce. Elle vit, par conséquent, principalement de ressources du milieu, et est organisée en communautés dont les rapports avec ce milieu sont fortement marqués par les faits culturels.

L'urbanisation a connu une croissance relativement rapide. La population urbaine qui ne représentait que 5,3% dans les années 1960, a atteint 13% en 1977 pour s'établir à 16,3% en 2001. Cette augmentation de la population est liée principalement à l'exode rural.

A l'intérieur des régions, la répartition de la population est inégale et très variable. Dans les régions de forte densité, la pression sur les ressources naturelles est telle que les réserves de terres ont été largement entamées sinon entièrement consommées. L'importance des besoins en terres, du fait de la pression démographique, induit l'extension des cultures vers les terres marginales.

Les caractéristiques spécifiques de cette population et les inter-relations qui existent entre sa croissance et sa répartition spatiale d'une part, ses besoins et la disponibilité des ressources d'autre part, conduisent l'Etat à élaborer, en 1992, une politique nationale de population devant faire corps avec les politiques de développement économique, social et environnemental.

S'agissant des ressources en eau, le Niger, bien que pays à climat sec, dispose d'abondantes ressources en eau souterraine qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays. La contrainte majeure réside dans l'accessibilité à ces ressources du fait de conditions d'exploitation souvent difficiles; ce qui ne permet pas de satisfaire actuellement dans les conditions optimales les besoins des populations, du cheptel et des autres activités économiques.

Le taux de renouvellement des eaux souterraines est estimé à 2,5 milliards de m³ par an. Quant aux ressources hydriques non renouvelables, elles sont estimées à plus de 2.000 milliards de m³.

Il existe au Niger deux grands réseaux hydrographiques :

- le réseau hydrographique du Niger oriental qui comprend :
 - la Komadougou Yobé ;
 - les Koromas;
 - le Lac Tchad;
- Le réseau hydrographique du Niger occidental :
 - le Fleuve Niger (550 Km de cours en territoire nigérien) et ses affluents;
 - les Vallées du versant Ouest de l'Air (le Telwa) ;

- les Vallées de l'Ader-Doutchi (vallée de Keïta, Badaguichiri, Maggia) ;
- le Goulbi Maradi;
- le Goulbi Kaba
- le lac Madarounfa ;
- les Dallols (Bosso, Foga et Maouri).

Le réseau hydrographique du Niger comprend, également, des mares permanentes (en relation avec les aquifères souterrains), semi-permanentes et les retenues artificielles. Le volume d'eau annuellement charrié par le fleuve Niger et ses différents affluents est compris entre 21,5 et 28,5 milliards de m³ en moyenne.

Le climat du Niger est de type continental sahélien caractérisé par deux saisons bien distinctes :

- . une saison de pluie, allant de juin à septembre,
- . une saison sèche, allant d'Octobre à Mai.

Le pays est soumis à l'alternance de deux types de vent : l'harmattan, vent du nord-est, continental, chaud et sec, souvent chargé de sable, souffle pendant la saison sèche ; puis, la mousson, vent du sud-ouest, maritime et humide, soufflant au cours de la saison des pluies.

Les températures sont variables selon les saisons mais restent, en permanence, partout très élevées tant en ce qui concerne les maxima qu'en ce qui concerne les minima. Le maximum d'humidité relative est atteint au mois d'août et le minimum en février.

Le Niger recèle de plusieurs types de sols qui sont entre autres:

- . les sols minéraux bruts, couvrant plus de la moitié du territoire national, non propices à l'agriculture et à l'élevage ;
- . les sols peu évolués qui sont de deux types : sols d'érosion peu évolués et sols d'apport peu évolués ;
- . les sols sub-arides, couvrant une grande partie du territoire national, très sensibles à l'érosion éolienne et aussi à très faible fertilité ;
- . les sols ferrugineux tropicaux, situés dans la partie méridionale du pays, convenant bien aux cultures peu exigeantes comme le mil et le sorgho ;
- . les sols hydromorphes, situés surtout le long des cours d'eau, dans les vallées fossiles et sur les dépôts ;
- . les vertisols, très peu répandus sur le territoire national ; ce sont des sols très riches en éléments nutritifs, mais souvent difficiles à travailler, compte tenu de leur texture argileuse.

Les contraintes majeures des sols cultivés au Niger sont multiples : carence généralisée en matière organique et en phosphore, baisse continue de leur fertilité, tendance à l'acidification, sensibilité à l'érosion hydrique et éolienne, faible capacité de rétention en eau, dégradation par les phénomènes d'alcalinisation et de salinisation. Cet état de faits a une incidence sur la production agro-sylvo-pastorale.

L'inventaire de la diversité biologique a fait ressortir une grande richesse floristique et faunique et une grande variété d'écosystèmes. Mais, il a été également constaté une faiblesse notoire de la documentation disponible en la matière et des insuffisances des connaissances et de personnes ressources qualifiées.

Selon l'état des lieux de la diversité biologique du Niger, fait en 1998, il a été inventorié :

- **3200** espèces animales parmi les quelles les insectes occupent la première place au plan numérique avec 2021 espèces soit 63% des espèces; parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1112 espèces, soit 55% des espèces ;
- **2124** espèces végétales. Le groupe des angiospermes, qui est le mieux exploré, compte 1460 espèces dont 444 espèces de la classe des monocotylédones et 1016 de la classe des dicotylédones. On connaît également 536 espèces d'algues ; ce groupe est dominé par les Cyanophycées, les Diatomophycées et les Euchlorophycées.

On note aussi la présence d'une forte diversité microbienne.

De nombreux écosystèmes existent en milieu terrestre comme en milieu aquatique et semi-aquatique. Mais, aucune étude spécifique ne leur a été consacrée si bien que leur contour et leur composition ne sont pas connus avec précision.

Le Niger dispose donc d'un potentiel biologique relativement riche et varié qu'il convient de préserver et de gérer dans une perspective durable. Cette gestion se heurte dans la durée à des contraintes d'ordre humain, sociologique, physique, économique et même institutionnel. En effet, la forte croissance de la population (3,3%), son inégale répartition en rupture d'adéquation avec les potentialités du milieu et la faible évolution des systèmes sociaux, constituent une contrainte fondamentale qui exacerbe la compétition pour l'occupation de l'espace.

Les systèmes socioculturels qui marquent profondément les rapports avec le milieu, évoluent lentement, dès lors que les ressources naturelles sont encore considérées comme gratuites et font l'objet d'abus dans leur utilisation, compromettant leur préservation ainsi que leur renouvellement.

Concilier l'économie et la gestion de la diversité biologique, constitue une problématique complexe dans un pays comme le Niger où une frange importante de la population est victime de la pauvreté et de l'analphabétisme. En effet, on constate d'une part que les activités économiques traditionnelles se pratiquent encore au sein des systèmes agraires peu évolutifs et peu favorables à une gestion durable des ressources biologiques et d'autre part, les politiques étatiques en la matière manquent de synergie donc d'efficacité dans la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, l'instabilité institutionnelle qui caractérise les administrations constitue à n'en point douter des contraintes notables à la bonne gestion de la biodiversité.

Malgré ce contexte difficile, le Niger, guidé par le souci d'aller vers le développement durable, a élaboré en 1998, sa Stratégie et son Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPADB) avec un appui financier du PNUD/FEM. Ce document qui constitue la référence en la matière, a été adopté par le Gouvernement en mai 2000.

On note d'une part, le développement d'un cadre synergique cohérent à travers la Stratégie de Développement Rural (SDR) et d'autre part, l'appui du FEM pour l'Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Mondial (l'ANCR-GEM).

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	X		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	X		
r) Article 20 - Ressources financières	X		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		

t) Diversité biologique agricole	X		
u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes	X		

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 et 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	2	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	2	2	2	2	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	0	0	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	2	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	2	2	2	2

institutionnelle																		
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	3	2	1	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	2	2	2	N/A
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1	1	1	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	3	2	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	2	1	1	1	2	1	2	1	1	2	1	1	1	2	2	2	2	2

p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	0
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	N/A	2	N/A	2	N/A	2	2	2	2	1	2	2	2	2	N/A	N/A	N/A	N/A
w) Habitudes de consommation et de production non viables	N/A	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	1	2	N/A	2	N/A
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	1	2	2	1	2	2	2	N/A	2	2	2	2	2	2	2	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
z) Faible capacité d'application effective	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	3	3	3	3	3	2	3	3	N/A	3	3	3	3	N/A	N/A	3	3
bb) Autres (veuillez préciser)																		

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010, adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
6,6% du territoire national ont été classés en aires protégées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Conformément aux dispositions des articles 6, 8, 9, 10 et 11 de la Convention sur la Diversité Biologique, le Niger signataire de ladite convention s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers sa Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée en novembre 2003 qui comporte 10 Programmes structurants et 4 Programmes sectoriels prioritaires.
b) Eaux intérieures	X		Le programme Développement de l'irrigation de la Stratégie de Développement Rural (SDR) prend en compte cet aspect.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Stratégie de Développement Rural (SDR) à travers ses Programmes : - Préservation de l'Environnement ; - Restauration des Terres et Reboisement ; - Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et de mise en valeur du Fleuve Niger.
e) Forêts	X		Conformément aux dispositions des articles 6b, 8c, 10, 11, 12b, 12c, 14a, 14b et 20 de la Convention sur la

			Diversité Biologique, un Sous-programme Forestier National est en cours d'élaboration dans le cadre de la SDR.
f) Montagnes	X		Stratégie de Développement Rural (SDR) : Programme Préservation de l'Environnement.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie nationale et un plan d'action national, relatifs à la diversité biologique.	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie de Développement Rural (SDR) avec ses quatre (4) programmes sectoriels prioritaires ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
8,5 millions d'hectares sont protégés, soit 6,6% du territoire national.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs pourraient être : - les superficies des aires protégées déjà créées ; - le nombre des sites potentiels identifiés pour classement.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions chargées de la gestion de la diversité biologique.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
8,5 millions d'hectares sont protégés			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Conformément aux dispositions des articles 6, 8, 9, 10 et 11 de la Convention sur la Diversité Biologique, le

			Niger, signataire de ladite convention, s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers sa Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée en novembre 2003 qui comporte 10 Programmes structurants et 4 Programmes sectoriels prioritaires.
b) Eaux intérieures	X		Le programme Développement de l'irrigation de la Stratégie de Développement Rural (SDR) prend en compte cet aspect.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Stratégie de Développement Rural (SDR) à travers ses Programmes : - Préservation de l'Environnement ; - Restauration des Terres et Reboisement ; - Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et de mise en valeur du Fleuve Niger.
e) Forêts	X		Conformément aux dispositions des articles 6b, 8c, 10, 11, 12b, 12c, 14a, 14b et 20 de la Convention sur la Diversité Biologique, un Sous-programme Forestier National est en cours d'élaboration dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR).
f) Montagnes	X		Stratégie de Développement Rural (SDR) : Programme Préservation de l'Environnement.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux, relatifs à la diversité biologique.			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie de Développement Rural (SDR) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Cinq (5) aires sont protégées, il s'agit de : Parc National du « W » du Niger, Réserve Totale de Faune de Gadabéji, Réserve Partielle de Faune de Dosso, Réserve Totale de Faune de Tamou et, Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du Ténéré et la réserve de biosphère.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Superficies des aires protégées : - Parc National du « W » du Niger : 330 000 ha ; - Réserve Totale de Faune de Gadabéji : 76 000 ha ; - Réserve Partielle de Faune de Dosso : 306 000 ha ; - Réserve Totale de Faune de Tamou : 75 000 ha et ; - Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du Ténéré 7 736 000 ha.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions chargées de la gestion de la diversité biologique.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> • Requête au FEM en vue de faire une évaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie. • Au niveau de l'Université Abdou Moumouni il y'a des membres de l'association des Taxonomistes Africains ; • Université Abdou Moumouni : ABOA (Association des Botanistes Ouest Africains) ; <p>Le Ministère chargé de l'environnement a mis en place des réseaux d'observation pour certaines espèces (girafe et le lamantin) ;</p> <p>Le principe de financer les besoins d'évaluation en matière de Taxonomie est acquis.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.
b) Eaux intérieures		X	Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides		X	Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.
e) Forêts		X	Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.
f) Montagnes		X	Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Evaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie réalisée en 2005.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.
Indicateurs non encore définis.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions chargées de la gestion de la diversité biologique.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Toutefois, il faut signaler qu'un lexique des plantes du Niger élaboré par l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) et l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale (IEMVT) est disponible depuis 1977.

Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> Textes législatifs et réglementaires sur les espèces intégralement protégées (Loi N°99-07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse au Niger et son décret d'application) ; Projets et programmes en cours d'exécution (ECOPAS, COGERAT, WAP, ASS, etc.). 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
b) Eaux intérieures	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
e) Forêts	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
f) Montagnes	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.		X	

Veuillez préciser ci-dessous.
SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
Inexistence d'inventaire actualisé de la situation des espèces menacées d'extinction. Parmi les espèces menacées on peut citer, entre autres, l'Addax, l'Autruche, le lamantin, <i>Anogeissus leiocarpus</i> , <i>Pteropcarpus erinaceus</i> , etc.. Le Plan d'Action de la SDR est en cours de finalisation.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.
Les indicateurs pourraient être la liste des espèces menacées. Toutefois, le Niger a décidé de prendre des mesures pour la conservation et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes vulnérables ou menacés.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions chargées de la gestion de la diversité biologique.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
L'Air Ténéré est classé patrimoine mondial en péril depuis 1998.

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faunes sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif a été pris en compte dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Orientations stratégiques au niveau de la SNPA/DB. Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques avec points focaux au niveau des ministères en charge du secteur rural (agriculture, élevage et environnement).
b) Eaux intérieures	X		Orientations stratégiques au niveau de la SNPA/DB. Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources

			Zoogénétiques et Phytogénétiques avec points focaux au niveau des ministères en charge du secteur rural (agriculture, élevage et environnement).
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Existence de Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques.
e) Forêts	X		- Sous-programme forestier national en cours d'élaboration ; - Existence de Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques.
f) Montagnes	X		Existence de Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la SNPA/DB et la SDR (Programme Préservation de l'Environnement).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Existence des banques de gènes(INRAN, ICRISAT, Université Abdou Moumouni, le Centre de Semences Forestières, IRD, etc.) et des centres de multiplication des bétails et des stations d'élevage. Le Plan d'Action de la SDR est en cours de finalisation.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs pourraient être le nombre de banques de gènes(INRAN, ICRISAT, Université Abdou Moumouni, le Centre de Semences Forestières, IRD, etc.). Nombre d'espèces concernées.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Les obstacles se résument à l'insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions de promotion des ressources génétiques.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; et Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux.
b) Eaux intérieures	X		SDR : Programme Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et de mise en valeur du Fleuve Niger ; et Programme Développement de l'Irrigation.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
e) Forêts			- Loi 98-056 du 29 décembre 1998 portant loi cadre, relative à gestion de l'environnement ; - Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; - SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
f) Montagnes			SDR : Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			

La SNPA/DB et la Stratégie de Développement Rural (SDR).
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif. Rapports sur l'état des ressources zoo génétiques et phytogénétiques.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif. Les indicateurs pourraient être : - Le nombre des forêts aménagées ; - Le nombre des plans d'aménagement produits.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions de promotion des ressources génétiques.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cinq (5) objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre du Programme Gouvernance Locale de la SDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme Gouvernance Locale de la SDR.
b) Eaux intérieures	X		- Loi 98-041 du 7 décembre 1998 portant régime de l'eau ; - Programme Gouvernance Locale de la SDR.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Programme Gouvernance Locale de la SDR.
e) Forêts	X		Programme Gouvernance Locale de la SDR.
f) Montagnes	X		Programme Gouvernance Locale de la SDR.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies			

nationaux?	
a) Non.	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Cet objectif est pris en compte dans la SNPA/DB et la Stratégie de Développement Rural (SDR).	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Plan d'action de la SDR en cours de finalisation.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.	
Les indicateurs pourraient être les normes de gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions de promotion des ressources génétiques.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>- Le Niger est Partie à la CITES ;</p> <p>- Les axes stratégiques de la SDR et les orientations stratégiques de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<p>- Objectif spécifique de l'axe stratégique N°1 de la SDR : "Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles" ;</p> <p>- Orientation stratégique N°2 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>
b) Eaux intérieures	X		<p>- Objectif spécifique de l'axe stratégique N°1 de la SDR : "Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles" ;</p> <p>- Orientation stratégique N°2 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		<p>- Objectif spécifique de l'axe stratégique N°1 de la SDR : "Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles" ;</p> <p>- Orientation stratégique N°2 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>
e) Forêts	X		<p>- Objectif spécifique de l'axe stratégique N°1 de la SDR : "Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles" ;</p> <p>- Orientation stratégique de l'axe N°2 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>
f) Montagnes	X		<p>- Objectif spécifique de l'axe stratégique N°1 de la SDR : "Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles" ;</p> <p>- Orientation stratégique de l'axe N°2 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).</p>
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non.	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de Développement Rural (SDR) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB). 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action de la SDR en cours de finalisation ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique finalisée. 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs pourraient être les textes législatifs et réglementaires adoptés et le nombre de programmes de mise en œuvre de la SDR.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions de sauvegarde de la flore et de la faune menacées par le commerce international.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
En outre, des dispositions sur la protection de la faune et de la flore sauvages, sont prises à travers : <ul style="list-style-type: none"> - la loi cadre relative à l'élevage en son article 7 ; - la loi 98-56 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - la loi N°98-007 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune ; - la loi 98-042 du 7 décembre 1998, portant régime de la pêche ; - l'ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement au Niger ; - la loi 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger. 	

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels.
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non.	
b) Oui, le même que l'objectif mondial.	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) et dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.	

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Axe stratégique N°2 de la SDR ; - Orientations stratégiques 5.1 à 5.6 et 6.1 à 6.6 de la SNPA/DB.
b) Eaux intérieures	X		- Axe stratégique N°2 de la SDR ; - Orientations stratégiques 10.1 à 10.7 de la SNPA/DB.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		- Axe stratégique N°2 de la SDR ; - Action A1 de P3 (Conservation des écosystèmes sahariens) de la SNPA/DB.
e) Forêts	X		- Axe stratégique N°2 de la SDR ; - Orientations stratégiques 4.1 à 4.11 de la SNPA/DB.
f) Montagnes	X		Axe stratégique N°2 de la SDR.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie de Développement Rural (SDR) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Plan d'action de la SDR en cours de finalisation ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique finalisés.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs pourraient être le nombre de programmes de mise en œuvre de la SDR et de la SNPA/DB.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions assurant la protection des habitats naturels.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XII.

But 6	Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes.
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées.
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	

a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) et la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- SDR : Programme "Préservation de l'Environnement" de l'Axe Stratégique N°2 ; - SNPA/DB : Orientation Stratégique 9.4 et Programme de contrôle des espèces envahissantes sur les aires de parcours pastoraux.
b) Eaux intérieures	X		- SDR : Programme "Préservation de l'Environnement" de l'Axe Stratégique N°2 ; - SNPA/DB : Programme de lutte contre les plantes envahissantes du fleuve et des plans d'eau intérieur.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		SDR : Programme "Préservation de l'Environnement" de l'Axe Stratégique N°2 ;
e) Forêts	X		- SDR : Programme "Préservation de l'Environnement" de l'Axe Stratégique N°2 ; - SNPA/DB : Programme de contrôle des espèces envahissantes sur les aires de parcours pastoraux.
f) Montagnes	X		SDR : Programme "Préservation de l'Environnement" de l'Axe Stratégique N°2 ;
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie de Développement Rural (SDR) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant sur la gestion de l'environnement ; - Existence des postes de contrôle au niveau des frontières et de l'aéroport international Diori Hamani ; - Plan d'action de la SDR en cours de finalisation ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique finalisés.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.

Les indicateurs pourraient être :

- nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés ;
- nombre de postes de contrôles mis en place et opérationnels ;
- Des programmes de mise en œuvre de la SDR élaborés.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions en charge de la surveillance des voies d'accès potentielles des espèces exotiques envahissantes ;
- Perméabilité des frontières(5000km).

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Programme de lutte contre la jacinthe d'eau.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		SDR : programme préservation de l'environnement.
b) Eaux intérieures	X		SDR : programme préservation de l'environnement.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		SDR : programme préservation de l'environnement.
e) Forêts	X		SDR : programme préservation de l'environnement.
f) Montagnes	X		SDR : programme préservation de l'environnement.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
SDR : Programme Préservation de l'Environnement.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Les plans de gestion sont pris en compte dans le Plan d'action de la SDR en cours de finalisation.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs pourraient être :	
- Le nombre d'espèces concernées par les plans de gestion ;	
- Le nombre de programmes mis en œuvre dans le cadre de la SDR.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions concernées.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie Nationale et le plan d'action sur les changements et portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement climatiques et la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Stratégie Nationale et Plan d'action sur les changements et variabilités Climatiques ; - SNPA/DB : Orientation Stratégique 8.5 "Lutte contre les pollutions et les nuisances, notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les gaz à effet de serre..."
b) Eaux intérieures	X		Stratégie Nationale et Plan d'action sur les changements et variabilités Climatiques, SNPA/DB : Orientation Stratégique 8.5 "Lutte contre les

			pollutions et les nuisances, notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les gaz à effet de serre..."
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Stratégie Nationale et Plan d'action sur les changements climatiques SNPA/DB : Orientation Stratégique 8.5 "Lutte contre les pollutions et les nuisances, notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les gaz à effet de serre..."
e) Forêts	X		Stratégie Nationale et Plan d'action sur les changements climatiques ; SNPA/DB : Orientation Stratégique 8.5 "Lutte contre les pollutions et les nuisances, notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les gaz à effet de serre..."
f) Montagnes	X		Stratégie Nationale et Plan d'action sur les changements climatiques ; SNPA/DB : Orientation Stratégique 8.5 "Lutte contre les pollutions et les nuisances, notamment la prolifération des sachets plastiques et déchets ménagers, la prévention contre les gaz à effets de serre..."
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Une Stratégie et un Plan d'Action en matière de changements climatiques sont élaborés.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les Stratégies Nationales et les Plans d'Action en matière de changements climatiques et de diversité biologique connaissent un début de mise en œuvre.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs pourraient être le nombre de projets élaborés et/ou mis en œuvre.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XV.

Objectif 7.2		Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a)	Non.		
b)	Oui, le même que l'objectif mondial.		
c)	Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.		X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est pris en compte dans les programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR, Orientations Stratégiques 7.1, 7.2 et 8.5 de la SNPA/DB.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes pastoraux.
b) Eaux intérieures	X		- Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et mise en Valeur de la vallée du Fleuve Niger.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		- Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Restauration des Terres et Reboisement.
e) Forêts	X		- Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Restauration des Terres et Reboisement.
f) Montagnes	X		- Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Restauration des Terres et Reboisement.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a)	Non.		
b)	Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X
c)	Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.		X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR ; - La SNPA/DB.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - L'ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement au Niger ;			

- Plan d'action de la SDR en cours de finalisation.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.
Les indicateurs pourraient être : - Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Le nombre de projets et programmes en cours d'exécution.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
- Faible application des textes ; - Insuffisance des actions de sensibilisation et d'information ; - Insuffisance des ressources financières et humaines, et de moyens d'action des institutions.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est pris en compte dans les Programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes pastoraux.
b) Eaux intérieures	X		- Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et mise en Valeur de la vallée du Fleuve Niger.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		- Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ;

			- Programme Restauration des Terres et Reboisement.
e) Forêts	X		- Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Restauration des Terres et Reboisement.
f) Montagnes	X		- Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Restauration des Terres et Reboisement.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans les Programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR et la SNPA/DB.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - la loi 98-56 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - l'ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement au Niger ; - Aménagement des forêts naturelles dans le cadre de la stratégie énergie domestique ; les centres de multiplication de bétail et stations d'élevage ; Etc. ; - Plan d'action de la SDR en cours de finalisation. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs pourraient être :			
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Le nombre de projets et programmes en cours d'exécution. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, et de moyens d'action des institutions ; - La pauvreté des populations. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2		Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) et Programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		SDR : - Programme Réduction de la Vulnérabilité des ménages ; - Programme Gouvernance locale des ressources naturelles foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes pastoraux.
b) Eaux intérieures	X		SDR : - Programme Réduction de la Vulnérabilité des ménages ; - Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des systèmes pastoraux.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		SDR : - Programme Réduction de la Vulnérabilité des ménages ; - Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des systèmes pastoraux.
e) Forêts	X		SDR : - Programme Réduction de la Vulnérabilité des ménages ; - Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes pastoraux.
f) Montagnes	X		<p>SDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Réduction de la Vulnérabilité des ménages ; - Programme Gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; - Programme Préservation de l'Environnement ; - Programme Développement de l'irrigation ; - Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes pastoraux.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) et les programmes structurants et sectoriels prioritaires de la SDR.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Plan d'action de la SDR en cours de finalisation.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.			
Les indicateurs pourraient être :			
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Le nombre de projets et programmes en cours d'exécution. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, et de moyens d'action des institutions ; - La pauvreté des populations. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans les Orientations Stratégiques 4.8, 16.1, 16.2 et 16.3 de la SNPA/DB et le Programme Recherche-Formation –Vulgarisation de la SDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- SDR : Programme Recherche-Formation –Vulgarisation ; - Axes Stratégiques « Identification, reconnaissance, valorisation et diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; « promotion et protection des droits des dépositaires des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; et « Création d'un cadre formel de collaboration entre les détenteurs des savoirs en général et ceux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier» de la SNPA/DB.
b) Eaux intérieures	X		- SDR : Programme Recherche-Formation –Vulgarisation ; - Axes Stratégiques « Identification, reconnaissance, valorisation et diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; « promotion et protection des droits des dépositaires des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » et « Création d'un cadre formel de collaboration entre les détenteurs des savoirs en général et ceux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier» de la SNPA/DB.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		- SDR : Programme Recherche-Formation –Vulgarisation ; - Axes Stratégiques « Identification, reconnaissance, valorisation et diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; « promotion et protection des droits des dépositaires des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la

			conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » et « Création d'un cadre formel de collaboration entre les détenteurs des savoirs en général et ceux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier » de la SNPA/DB.
e) Forêts	X		- SDR : Programme Recherche-Formation –Vulgarisation - Axes Stratégiques « Identification, reconnaissance, valorisation et diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; « promotion et protection des droits des dépositaires des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » et « Création d'un cadre formel de collaboration entre les détenteurs des savoirs en général et ceux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier » de la SNPA/DB. - Axe Stratégique « protection de certaines valeurs, telles que les pratiques traditionnelles et les interdits culturels jugés positifs » de la SNPA/DB.
f) Montagnes	X		- SDR : Programme Recherche-Formation –Vulgarisation ; - Axes Stratégiques « Identification, reconnaissance, valorisation et diffusion des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » ; « promotion et protection des droits des dépositaires des savoirs et savoir-faire traditionnels, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique » et « Création d'un cadre formel de collaboration entre les détenteurs des savoirs en général et ceux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier » de la SNPA/DB.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Environ 245 espèces de plantes médicinales contribuent à la prise en charge de dix-sept pathologies dominantes ; - Les organes d'environ 35 espèces fauniques sont utilisés couramment pour les soins de santé humaine ; - Plus de 80 espèces de plantes pesticides ont été répertoriées dans le domaine de l'amélioration des productions agricoles ;			

- Environ 107 espèces de plantes alimentaires ;
- Etude « Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité » réalisée ;
- Existence d'organisations socio professionnelles(Tradipraticiens).

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les indicateurs pourraient être :

- Les connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ;
- Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Faible mobilisation des ressources financières ;insuffisance des ressources humaines, et de moyens d'action des institutions ;
- Méconnaissance des détenteurs des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles ;
- Faible sensibilisation des détenteurs sur la propriété intellectuelle ;
- Difficulté d'accès aux connaissances ;
- Absence de mesures d'incitation des détenteurs de connaissances ;
- Insuffisance de textes législatifs et réglementaires en la matière.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans les orientations Stratégiques 15.1 et 15.2 de la SNPA/DB et la SDR (programme recherche-formation-vulgarisation).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Orientations Stratégiques de la SNPA/DB « Amélioration du cadre juridique relatif à la diversité biologique » et « Renforcement et Stabilisation du cadre institutionnel ».
b) Eaux intérieures	X		Orientations Stratégiques de la SNPA/DB « Amélioration du cadre juridique relatif à la diversité biologique » et « Renforcement et Stabilisation du cadre institutionnel ».

c)	Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d)	Terres arides et sub-humides	X		Orientations Stratégiques de la SNPA/DB « Amélioration du cadre juridique relatif à la diversité biologique » et « Renforcement et Stabilisation du cadre institutionnel ».
e)	Forêts	X		Orientations Stratégiques de la SNPA/DB « Amélioration du cadre juridique relatif à la diversité biologique » et « Renforcement et Stabilisation du cadre institutionnel ».
f)	Montagnes	X		Orientations Stratégiques de la SNPA/DB « Amélioration du cadre juridique relatif à la diversité biologique » et « Renforcement et Stabilisation du cadre institutionnel ».
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?				
a)	Non.			
b)	Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			X
c)	Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			X
Veuillez préciser ci-dessous.				
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique et la SDR (programme recherche-formation-vulgarisation).				
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.				
Une Etude sur « l'Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité » est réalisée en 2005 par le Projet Biodiversité.				
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.				
- Nombre de textes adoptés ; - Nombre d'organisations socioprofessionnelles.				
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.				
- Faible mobilisation des ressources financières ; - Insuffisance des ressources humaines, et de moyens d'action des institutions ; - Méconnaissance des détenteurs des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles ; - Faible sensibilisation des détenteurs sur la propriété intellectuelle ; - Difficulté d'accès aux connaissances ; - Absence de mesures d'incitation des détenteurs de connaissances ; - Insuffisance de textes législatifs et réglementaires en la matière.				
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.				

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique et la SDR (programme recherche-formation-vulgarisation).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme Préservation de l'Environnement de la SDR.
b) Eaux intérieures	X		Programme Préservation de l'Environnement de la SDR.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Programme Préservation de l'Environnement de la SDR.
e) Forêts	X		Programme Préservation de l'Environnement de la SDR.
f) Montagnes	X		Programme Préservation de l'Environnement de la SDR.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est pris en compte dans :			
- La Stratégie de Développement Rural :			
- Le Programme Préservation de l'Environnement et la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique ;			
- Et la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action de la SDR est en cours de finalisation ; - La consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification est prévue courant novembre 2005 ; - Textes sur la biosécurité en cours d'adoption ; - Textes d'application de la loi cadre 98-56 du 29 décembre 1998 en cours d'élaboration.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.
Les indicateurs pourraient être le nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de ce t objectif.
Tous les textes en la matière sont en instance d'élaboration.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Textes en la matière en instance d'élaboration.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Textes en la matière en instance d'élaboration.
b) Eaux intérieures		X	Textes en la matière en instance d'élaboration.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est pays continental.
d) Terres arides et sub-humides		X	Textes en la matière en instance d'élaboration.
e) Forêts		X	Textes en la matière en instance d'élaboration.
f) Montagnes		X	Textes en la matière en instance d'élaboration.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la			

diversité biologique.	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Textes en la matière en instance d'élaboration.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Textes en la matière en instance d'élaboration.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
- Faible mobilisation des ressources financières, et des ressources humaines, et de moyens d'action des institutions ;	
- Textes législatifs et réglementaires non encore élaborés.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
N/A.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	N/A.
b) Eaux intérieures		X	N/A.
c) Marine et côtière		X	Le Niger est pays continental.
d) Terres arides et sub-humides		X	N/A.

e) Forêts		X	N/A.
f) Montagnes		X	N/A.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			
Veuillez préciser ci-dessous			
N/A.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente			

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20.		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non.			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial.			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	

c) Marine et côtière		X	Le Niger est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non.			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels.			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'Amélioration des connaissances des ressources de la diversité biologique (espèces végétales en particulier) et le suivi régulier de leur évolution sont deux des principaux objectifs stratégiques de la stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique (SNPA/DB).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- L'objectif mondial est pris en compte dans la Stratégie de développement rural (SDR), le plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD), la stratégie de la biodiversité du Niger, le programme d'Action Nationale de Lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN /LCD/ GRN) et le plan d'action à moyen terme sur l'environnement et la lutte contre la désertification (PAMT).	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<p>- Dans le cadre de la connaissance de la diversité biologique nationale, un état de lieux des espèces végétales a été établi en 1998. Il existe aussi un lexique des plantes du Niger édité en 1977, révisé en 1979 et dont les réflexions sur son actualisation sont en cours.</p> <p>L'identification de nouvelles espèces se poursuit notamment par l'Université de Niamey. Un objectif d'établissement d'un herbier national et de création de jardins botaniques, est inscrit dans la stratégie de la biodiversité et dans le PAN /LCD/ GRN ;</p> <p>- Identification de trois cent une (301) espèces médicinales par le Ministère de la Santé ;</p> <p>- identification de plusieurs espèces Aromatiques, Médicinales et Pesticides par le ministère en charge de l'environnement.</p> <p>- Existence d'un herbier au niveau de l'Université de Niamey</p>	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins en renforcement de capacité en matière de conservation in situ et ex situ, de taxonomie et de surveillance des éléments de la diversité biologique végétale ; - Tenue prochaine (novembre 2005) d'une consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification en vue de la mobilisation des ressources financières ; - Processus de mise en place d'un fonds national de l'environnement.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plans, stratégies et programmes relatifs à la conservation des plantes ; - Existence de lexique et de répertoire des espèces végétales ;
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de ressources financières ; - Insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le domaine de la diversité biologique (Systématiciens et spécialistes en biologie végétale).
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Cet Objectif est pris en compte dans l'objectif stratégique N°3 (Améliorer les connaissances des ressources de la diversité biologique et assurer un suivi régulier de leur évolution) de la SNPA/DB et au niveau du programme N°4 de la SNPA/DB, relatif à la surveillance des éléments constitutifs de la diversité biologique.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - SDR, PNEDD, SNPA /DB, PAN /LCD/ GRN ; - Stratégie Nationale de Relance de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger. 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour la création d'un observatoire dans le domaine de la diversité biologique ; - Processus d'élaboration du Programme Forestier National (PFN) en cours ; - Activités de suivi de la végétation et / ou écologique au niveau de certains institutions et projets (ROSELT, IRD, ICRISAT, UAM, PAFN, MRA, DSCF). 	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> - Loi 98-056 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ; - Elaboration, tous les deux ans, d'un rapport sur l'état de l'environnement au Niger ; - Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour la création d'un observatoire dans le domaine de la diversité biologique ; - Processus d'élaboration du document d'Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'environnement (ANCR) ; - Rapport sur les plantes médicinales, pesticides et aromatiques ; - Mise en œuvre du projet pilote opération Acacia ; - Loi 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger ; - Processus d'élaboration du Programme Forestier National (PFN).
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
<p>Les indicateurs pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des rapports d'activités des projets et institutions intervenant dans le domaine ; - Le nombre de données relatives aux besoins en renforcement des capacités pour la création d'un observatoire dans le domaine de la diversité biologique ; - Le nombre de textes juridiques adoptés.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de ressources financières ; - Insuffisance des ressources humaines et des moyens d'action des institutions.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>Objectifs n° 1 et 2 de la SNPA/DB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° 1 : Assurer la conservation ; - Et n° 2 : Utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique du Niger. 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

L'objectif mondial est pris en compte au niveau des objectifs stratégiques généraux 4 et 5 de la SNPA/DB :

- N°4 : Concevoir des modèles et techniques de gestion intégrés et durables des ressources de la diversité biologique ;
- N°5 : Poursuivre les travaux de recherche sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la biodiversité (lutte contre la sécheresse et la désertification, sélection d'espèces et de variétés adaptées, conservation, économie de l'eau, etc.).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Le développement de modèles de conservation est initié de manière disparate au niveau de quelques institutions telles que : l'AGHRYMET, l'UAM, l'INRAN, l'ICRISAT et de certains projets de développement notamment : le PAFN, l'ECOPAS et le WAP, COGERAT,

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Les activités de recherche en matière de conservation et d'utilisation durable sont menées par le système national de recherche et de formation ;
- Les quelques modèles développés sont testés sur le terrain à travers certains projets ;
- Les mesures prises sur le plan législatif sont relatives à l'adoption des lois sur : la gestion de l'environnement, la loi portant régime forestier au Niger.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Compte tenu du caractère disparate du développement des modèles, les indicateurs de suivi ne sont pas définis au niveau national. Cependant, les rapports d'activités des institutions et projets concernés peuvent donner un aperçu sur les progrès accomplis dans leurs zones d'intervention.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- Faible mobilisation des moyens financiers et insuffisance des ressources humaines pour le système national de recherche ;
- Faible transfert de technologie ;
- Faible capacité des acteurs dans le développement des modèles.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

Le Niger s'attèle à réaliser l'objectif de classement de 10 % de son territoire en aires protégées d'ici 2010.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser	
Cet objectif national est incorporé dans la SDR et la SNPA/DB.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Actuellement, 6,6% du territoire national sont érigés en aires protégées. Concernant chacune des zones écologiques du pays, il n'existe pas de statistiques fiables ; cependant, dans la zone désertique qui couvre environ 950 000 km ² , 77360 km ² sont conservés, soit 8,2 % de la zone.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Pour la réalisation de cet objectif, le Niger a déjà identifié des zones potentielles (le Termit, le Tadress, la réserve de Gadabégi, le nord Boboye, Baba Raffi, la Sirba et les zones humides notamment celles du fleuve Niger) susceptibles de faire l'objet de classement. Des mesures législatives sont en cours d'élaboration concernant les zones de Termit, Djado et Gadabégi.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le pourcentage des superficies du territoire érigé en aires protégées.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de ressources financières ; - Insuffisance des ressources humaines et des moyens d'action des institutions. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Pays sahélien où la diversité végétale constitue une source de survie des populations, le Niger s'est donné comme objectif la protection de l'ensemble de ses ressources végétales (classement des forêts, des réserves, de parcs, et protection des périmètres de reboisement, les zones de productions agricoles etc.). Cependant, aucun pourcentage de protection des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale n'a été fixé.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Les régions les plus importantes, du point de vue de la diversité végétale, ne sont pas encore clairement définies. Cependant, tous les Plans, Programmes et Stratégies pertinents se sont fixé des objectifs de protection de la diversité végétale sans pour autant se fixer des objectifs quantifiables.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

<ul style="list-style-type: none"> - Les régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale ne sont pas encore clairement définies ; - Aucun pourcentage de protection des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale n'a été fixé ; - Les aires protégées occupent 8 523 000 ha (soit 6,6 % du territoire national) dont environ 600 000 ha de forêts classées.
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
L'adoption des textes de loi sur la décentralisation et celles relatives à la gestion de l'environnement (loi cadre sur la gestion de l'environnement, code rural, loi portant régime forestier), et l'adoption en cours de leurs textes d'application sont des mesures permettant la réalisation de cet objectif.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Les indicateurs pourraient être le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'objectif clairement défini ; - Faible connaissance de la diversité biologique végétale ; - Faible mobilisation de ressources financières ; - Insuffisance des ressources humaines et des moyens d'action des institutions.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Mais, cet objectif n'est pas quantifié.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La Gestion des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale est prise en compte dans les documents de référence tels que la SDR, le PNEDD, la SNPA/DB, le PANLCD/ GRN, la stratégie de croissance agricole durable, le document cadre de relance du secteur de l'élevage, etc..	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Malgré sa prise en compte dans les documents de référence, le respect de la conservation de la diversité biologique dans la gestion des terres productives est faiblement appliqué au niveau du monde rural.	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
- Adoption et /ou révision des textes législatifs relatifs à la gestion de l'environnement ; - Adoption de plans, programmes et stratégies ; - Mise en œuvre des programmes de la SDR.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Les indicateurs pourraient être le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
- Pauvreté des populations ; - Système de production extensif ; - Faible association des cultures ; - objectifs non quantifiés; - Faible popularisation des textes ; - Fort taux d'analphabétisme de la population ; - Faible mobilisation de moyens financiers.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation <i>in situ</i> de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cependant, le Niger dispose des forêts classées, des parcs et réserves, des périmètres de restauration, etc..	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La conservation des espèces menacées est prise en compte dans nos plans, programmes et stratégies notamment dans la SNPA/DB et le PANLCD/ GRN même si par ailleurs aucun pourcentage n'est défini.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
L'inventaire des espèces végétales menacées n'est pas exhaustif. Cependant, un inventaire des espèces végétales menacées est en cours d'élaboration par le Desert Margins Program (DMP) dans sa zone d'intervention (Kouré et Mayahi).	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

- Les mesures prises aux fins de réaliser cet objectif sont définies dans la SNPA /DB. Des actions d'identification des espèces menacées sont entreprises par certains projets sylvo-pastoraux et les institutions de recherche ;

- La loi forestière définit une liste d'espèces menacées dont l'exploitation est régie par des textes réglementaires. Des dispositions relatives aux espèces menacées sont également prises au niveau de l'article 81 de la loi relative à la gestion de l'environnement.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

La liste des espèces menacées et de celles qui sont effectivement protégées ainsi que le taux d'exploitation de ces espèces sont des indicateurs qui pourraient être utilisés pour surveiller le progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- Objectif non quantifié ;
- Absence d'un système national de suivi et de surveillance de la diversité biologique ;
- Insuffisance de ressources humaines (taxonomistes, botanistes) ;
- Faible implication des acteurs locaux dans l'identification des espèces menacées ;
- Faible application des textes juridiques ;
- Faible mobilisation de moyens financiers.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	
b) Non	X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	
b) Non	X

Veuillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Des activités de placement des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles se font de manière disparate par les institutions de recherche et de formation, etc. ;
- L'inclusion de certaines d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration se fait à travers certains projets, notamment le DMP, l'IRD, etc..

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
Les mesures prises aux fins de réaliser cet objectif sont définies dans la SNPA /DB.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Les indicateurs pourraient être : - Le nombre d'échantillons d'espèces végétales menacées ; - Le nombre d'espèces menacées restaurées et régénérées.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
- Objectif non quantifié ; - Absence d'un système national de suivi et de surveillance de la diversité biologique ; - Insuffisance de ressources humaines qualifiées ; - Faible mobilisation de moyens financiers.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- La diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique est conservée aux niveaux des institutions de recherche et de formation et de certaines structures étatiques (INRAN, ICRISAT, IRD, UAM et le centre de semences forestières) ; - Aucun pourcentage de conservation de la diversité génétique des plantes n'est défini pour l'instant ; - Concernant la préservation des connaissances autochtones et locales connexes, les réflexions sont en cours.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif est pris en compte par la SDR, le PNEDD, la SNPA/DB, le PAN-LCD /GRN, la Stratégie de croissance agricole durable et le document cadre de relance du secteur de l'élevage.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Un nombre important de gènes des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique, est disponible aux niveaux des structures indiquées au point I ; - Les activités relatives à la préservation des connaissances autochtones et locales connexes sont faiblement exécutées et se font de manière disparate.	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des documents de référence ayant, entre autres objectifs, la conservation de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique ; - Les activités de collecte de gènes des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique, se poursuivent au niveau des institutions sus indiquées ; - La loi relative à la gestion de l'environnement prend en compte la conservation de la diversité génétique des plantes ayant une grande valeur socio-économique.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
<p>Les indicateurs pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de gènes conservés ; - Le nombre d'espèces concernées ; - Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Objectif non quantifié ; - Absence d'un centre national de conservation de la diversité génétique des plantes; - Faible mobilisation de moyens financiers ; - Insuffisance de ressources humaines.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Certaines espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales sont de moins en moins élevées dans les pépinières et introduites dans les habitats et les écosystèmes.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

<ul style="list-style-type: none"> - La production des plants d'espèces exotiques a considérablement baissé au cours de ces dernières années ; - Menace de la diversité biologique aquatique par la jacinthe d'eau.
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la production des espèces exotiques menaçantes ; - Lutte contre la jacinthe d'eau.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs pourraient être le taux de production de plants des espèces exotiques menaçantes ; - Les superficies débarrassées de la jacinthe d'eau ; - Le nombre de rapports d'activités de lutte contre la jacinthe d'eau.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance de la biologie des espèces exotiques menaçantes ; - Non maîtrise de l'introduction des espèces exotiques notamment dans le domaine de l'horticulture ; - Faible mobilisation de moyens financiers.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Niger est Partie à la CITES ; - Les textes réglementaires sont en cours d'adoption. 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b)	
Veuillez préciser	
Les axes stratégiques de la SDR et les orientations stratégiques de la SNPA/DB.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les textes législatifs et réglementaires sont en cours d'adoption.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi 98-056 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - La loi 2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier. 	

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
- Superficies aménagées ; - Textes législatifs et réglementaires adoptés.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
- Objectif non quantifié ; - Non maîtrise des espèces qui font l'objet de commerce international ; - Non maîtrise de la quantité et des mouvements transfrontaliers des espèces faisant l'objet du commerce.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif n'a pas été quantifié.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le domaine forestier par exemple, les Plans, Programmes et Stratégies mettent un accent sur l'exploitation du bois et de sous produits forestiers au niveau des sources gérées de façon durable (marchés ruraux de bois, comptoirs de vente de la gomme arabique, etc.).	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Plus de 600 marchés ruraux de bois sont créés sur le territoire nigérien ; - Existence d'organisation de producteurs ruraux ; - Existence de produits d'origine végétale dont l'exploitation se fait de façon anarchique (alimentation animale, produits de cueillette, etc.).	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Adoption de textes législatifs et réglementaires (code rural : loi portant régime forestier ; loi portant régime pastoral en cours d'élaboration ; ordonnance n° 96-067 du 9 novembre 1996, portant régime des coopératives rurales etc.) ; - Adoption de stratégie : stratégie gomme arabique.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

Les indicateurs pourraient être :

- La quantité de bois provenant des marchés ruraux ;
- Le nombre d'organisations de producteurs ruraux ;
- Le nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- objectif non quantifié ;
- Pauvreté et analphabétisme des populations ;
- Faible mobilisation de moyens financiers.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVI .

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

Cet objectif constitue l'une des priorités du Niger.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

Cet objectif est pris en compte dans les documents de référence suivants : SRP ; SDR ; SNPA/DB ; PAN-LCD /GRN ; la stratégie de croissance agricole durable et le document cadre de relance du secteur de l'élevage, etc..

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Les différents plans, programmes et stratégies adoptés par le Niger ont pour objectif d'enrayer tous les facteurs entravant la viabilité des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de la santé.
- Concernant les connaissances autochtones et locales connexes, les réflexions sont en cours en vue de leur préservation.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Plan d'action de la SDR, document de référence en matière de développement Rural en cours de finalisation;
- Mise en œuvre de programmes et projets (PAC, COGERAT, PAFN, PSSA, etc.), concourant à l'atteinte de cet objectif ;
- Adoption de textes législatifs et réglementaires (loi cadre relative à la gestion de l'environnement, loi portant régime forestier, ordonnance sur les études d'impacts ainsi que leurs textes l'application) ;
- Promotion des organisations socioprofessionnelles.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Les indicateurs pourraient être :

- Augmentation de superficies de forêts ;
- Nombre d'espèces végétales restaurées ;
- Degré de prise en compte des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes dans les activités qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance ;
- L'état nutritionnel et sanitaire des populations et des animaux ;
- Nombre d'organisations socioprofessionnelles mises en place.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- La pauvreté et l'analphabétisme de la population ;
- Faible maîtrise des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes ;
- Faible prise en compte des détenteurs des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes dans la mise en œuvre des activités qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

Par les effets positifs qu'ils produisent, la communication, l'enseignement et la sensibilisation jouent un rôle important dans le développement socioéconomique du pays ; c'est pourquoi, le Niger en a fait une de ses priorités nationales.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif est pris en compte dans les documents de référence suivants : SRP ; SDR ; SNPA /DB ; PAN-LCD /GRN ; la stratégie de croissance agricole durable ; le document cadre de relance du secteur de l'élevage et le PDDE ; - Cet objectif est également pris en compte dans les programmes de la CGPE ainsi que dans les plans d'action des collectifs et réseaux d'ONGs et Associations Nationales et Internationales.
<p>III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un programme d'éducation environnementale au niveau scolaire et dans certains projets, ainsi qu'au niveau des ONG et associations ; - Création d'un comité paritaire de pilotage de l'initiative de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (CPRP) ; - Développement d'un système de communication avec le monde rural par l'installation des radios communautaires dans le cadre du programme RURANET (Radio Rurale et Internet) ; - Développement de la presse privée et étatique.
<p>IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une Cellule de Généralisation et de Pérennisation de L'éducation Environnementale(CGPE) ; - Intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires ; - Mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation ; - Commémoration des journées nationales et internationales sur l'environnement.
<p>V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)</p> <p>Les indicateurs pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions, ateliers, séminaires, campagnes, etc. d'information et de sensibilisation effectués ; - Nombre d'acteurs locaux alphabétisés ; - Nombre d'écoles touchées par l'éducation environnementale ; - Nombre d'enseignants formés en éducation environnementale ; - Nombre de jeunes formés en éducation environnementale.
<p>VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de moyens financiers ; - Faible capacité des services techniques, ONG et associations dans la mise en œuvre de leurs programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale ; - Faible prise en compte de la dimension socioculturelle dans les approches d'information, d'éducation et de communication.
<p>VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente</p>

Encadrement XXXVIII .

<p>Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.</p>
<p>I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?</p>

a) Oui	X
b) Non	
<p>Veillez préciser</p> <p>Cet objectif est pris en compte dans les programmes et projets de développement ainsi qu'au niveau des institutions de formation.</p>	
<p>II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?</p>	
a) Oui	X
b) Non	
<p>Veillez préciser</p> <p>Les différents Plans, stratégies et programmes de développement (SDR, SNPA/DB, PNEDD, etc.) ont pour, entre autres objectifs, la formation, le perfectionnement, l'équipement des acteurs ainsi que le recrutement des cadres techniques impliqués dans la conservation des plantes.</p>	
<p>III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)</p> <p>- Une évaluation dans ce domaine a fait ressortir une insuffisance en ressources humaines à tous les niveaux ;</p> <p>- Les besoins en renforcement de capacités ont également été évalués.</p>	
<p>IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)</p> <p>Evaluation des besoins en ressources humaines en vue de la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> de la DB.</p>	
<p>V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)</p> <p>Les indicateurs pourraient être :</p> <p>- Nombre des acteurs formés ;</p> <p>- Nombre d'acteurs recrutés ;</p> <p>- Nombre d'acteurs dont les capacités sont renforcées ;</p> <p>- Nombre d'institutions dont les capacités sont renforcées ;</p> <p>- Nombre d'institutions créées.</p>	
<p>VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif</p> <p>- Arrêt du recrutement des cadres de l'administration publique ;</p> <p>- Inadéquation entre poste-profil-emploi ;</p> <p>- Faible mobilisation de moyens financiers.</p>	
<p>VII) Veillez fournir toute autre information pertinente</p>	

Encadrement XXXIX.

<p>Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.</p>
<p>I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?</p>

a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Cet objectif est pris en compte au niveau de la SNPA/DB et de la SDR.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Existence des réseaux de conservation des plantes aux niveau national (réseaux de tradipraticiens, plate forme paysanne, chambre d'agriculture, ...), régional (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'ouest- ROPPA,...) et international (UICN, ...).	
III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Faible fonctionnement et coordination des réseaux existants.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Des dispositifs de création de réseaux sont pris en compte dans la SNPA/ DB et dans la SDR ;	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Les indicateurs pourraient être :	
- Le nombre de réseaux créés ;	
- Le nombre de réseaux fonctionnels.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Faible prise de conscience des acteurs pour la conservation des plantes ;	
- Faible connaissance de l'importance des réseaux ;	
- Faible mobilisation de moyens financiers.	
VII) Veillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- ; les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique
- la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

- a) une évaluation globale des actions entreprises n'a pas encore été réalisée ; cependant, il y a lieu de noter les résultats et les impacts significatifs enregistrés au niveau des actions de l'Etat, des ONG et Associations et du secteur privé ;
- b) la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national a contribué à la réalisation des buts 3 et 4 du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique même si par ailleurs au niveau du but 4, les actions entreprises pour la prise de conscience de l'importance de la diversité biologique et de la convention n'ont pas donné les résultats escomptés ;
- c) les activités entreprises dans ce domaine, contribuent aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 malgré leur caractère éparse ;
- d) En plus des activités réalisées par les différents acteurs pour la conservation des plantes, l'identification des besoins en renforcement des capacités constituent entre autres les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique.
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire se traduit par :
 - l'amélioration de la santé et du bien être des populations locales par l'intensification de l'utilisation des plantes médicinales et la valorisation des plantes à valeur commerciale,
 - l'amélioration des conditions de vie des populations locales,
 - l'amélioration du niveau de formation et de l'éducation environnementale,
 - l'amélioration du taux de scolarisation ;
- f) Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre se résument entre autres à:
 - faible prise de conscience des acteurs pour la conservation des plantes,
 - objectif non quantifié,
 - pauvreté et analphabétisme des populations,
 - absence d'un système national de suivi et de surveillance de la diversité biologique,
 - faible mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles, et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Oui, au niveau national	
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

Programmes transfrontaliers : Commission mixte Nigéro-Nigérienne ; Commission mixte Nigéro-Algérienne ; CBLT ; ALG ; ECOPAS, ABN.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)

a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X - Programmes: ECOPAS, WAP, PASR, Antilope Sahelo-Saharien (ASS), Programme AZAWAK (ALG), Programme Communication sur la vision partagée (ABN).
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ; l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)

a) Non	
b) Non, mais des politiques et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques politiques et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Les cadres institutionnels adéquats mis en place, notamment la commission mixte Nigéro-Nigérienne, la CBLT, l'ALG, le Complexe WAP, HCAVN, l'ABN sont des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.
d) Oui, des politiques et programmes exhaustifs ont été mis en œuvre	

(veuillez préciser ci-dessous)

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Coopération bilatérale: Niger-Bénin, Niger-Nigeria, Niger-Burkina Faso, Niger-Mali, Niger-Algerie; Niger-Libye; Niger-France; Niger-Italie; Niger-Allemagne; etc.; - Programmes régionaux: WAP, ECOPAS, DMP, Programme Acacia, Programme Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger; - Conventions et Accords internationaux ou régionaux : ABN, CBLT, ALG, CDB, CCD, CCNUCC, RAMSAR, CMS, etc.. 	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Parmi les mécanismes ou réseaux contribuant à la mise en œuvre de la convention, on peut citer entre autres : l'ABN, la CBLT, le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA, le NEPAD, le CENSAD, l'ALG, le Réseau régional (Réseau des Organisations

	Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'ouest - ROPPA,..) et le réseau international (l'UICN par exemple).
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)	
a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X - Parmi ces mesures on peut citer : le PNEDD ;le PANA, la SRP ; la SDR ; la SNPA/DB ; le Code Rural ; la loi 98-056 du 29 décembre 1998, portant sur la gestion de l'environnement ; l'Ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997, portant Institutionnalisati on des études d'impact sur l'environnement ; l'AIMC.
d) oui, des mesures complètes sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	
Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.	
L'harmonisation des politiques et programmes au niveau national se fait à travers la mise en oeuvre des Stratégies et programmes Nationaux.	

Encadrement XLI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cette coopération a permis le renforcement des capacités des acteurs ;
- b) La contribution à l'atteinte des buts 1, 2 et 3 du plan stratégique de la CDB à travers la création des réseaux oeuvrant à la prise de conscience sur la problématique de la biodiversité ;
- c) Une re dynamisation des réseaux est nécessaire pour contribuer à atteindre les objectifs 2010 et une meilleure mobilisation des ressources financières ;
- d) Mise en œuvre de projets et programmes nationaux et régionaux : ECOPAS, WAP, COGERAT, PAC, projet Biosécurité, projet Biodiversité, projet ABN, etc. ;
- e) Le développement de partenariat à travers la coopération régionale et internationale a permis la mise en œuvre de certains projets et programmes qui contribue à l'atteinte des Objectifs de développement pour le millénaire ;
- f) Toutefois, la faible mobilisation des moyens financiers entrave le développement de la coopération régionale.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Il s'agit entre autres des documents de référence suivants : SRP ; SDR ; SNPA /DB ; PAN-LCD /GRN ; Stratégie de croissance agricole durable et Document cadre de relance du secteur de l'élevage, et la stratégie

	Nationale de Relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger, ECOPAS, PAC, WAP.
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
Les différents stratégies, plans et programmes sont tous adoptés. Ils sont à des stades différents de mise en œuvre et sont confrontés à la contrainte majeure de mobilisation de ressources financières.	

13. ■ Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Les différents stratégies et plans d'actions nationaux donnent des orientations stratégiques; les objectifs mesurables sont définis au niveau des programmes et projets. Un système de suivi évaluation est mis en place dans le cadre du PAN/LCD /GRN.
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
Les différents projets et programmes ont défini des indicateurs ; ceux relatifs à la diversité biologique sont en cours d'élaboration.	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
<p>c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)</p>	<p>X - 16 thèmes prioritaires sont définis dans la SNPA/DB. Le développement des 16 thèmes retenus dans la stratégie a abouti à la définition des actions prioritaires ; ces actions ont été structurées dans le plan d'action suivant sept projets et programmes . Les autres stratégies et plans d'action nationaux ont également défini des actions prioritaires, c'est le cas notamment du PAN-LCD/GRN</p>
<p>Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.</p>	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	X - Il s'agit des secteurs suivants : agricole, élevage, forestier, faune, halieutique, recherche, tourisme. L'aspect partage des avantages n'est pas véritablement intégrée au niveau de tous les secteurs.
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
Concernant l'aspect partage des avantages, des dispositifs sont pris dans la loi relative à la gestion de l'environnement. Les textes d'application sont en voie d'élaboration.	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	X
b) Non	
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	<p>- Plan d'action de la stratégie - Programme N° 3 de la stratégie : Aménagement et utilisation durable des écosystèmes</p> <p>♦ La mesure correspondante est d'identifier toutes les zones humides et proposer des plans d'aménagement et de gestion des ces zones.</p>

(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	- En plus du plan d'action de la stratégie, le PAN-LCD/GRN a pris des mesures relatives à la conservation et à la restauration des aires protégées. - Des dispositions de conservation et de restauration des milieux naturels sont prises en compte dans la loi relative à la gestion de l'environnement.
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	- En plus du plan d'action de la stratégie, le PAN-LCD/GRN a pris des mesures relatives à la conservation et à la restauration des aires protégées. - Des dispositions de conservation et de restauration des milieux naturels sont prises en compte dans la loi relative à la gestion de l'environnement.
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	- Plan d'action de la stratégie - Programme d'action N° 4 : Surveillance des éléments constitutifs de la diversité biologique (D.B) : projet de création d'un observatoire sur la Diversité Biologique.
(e) Les mouvements transfrontière	
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X - Exemples de projets d'adaptation mis en œuvre : projet intégré Keita, PDR Tahoua, le PASP Tillabéri, PADER Dosso, PROZOPAS, les projets productivité Zinder, Maradi,

	PURNKO, etc.
Autres observations sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Le Niger est entrain d'élaborer son Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) et le Projet d'Appui aux capacités d'adaptation aux changements Climatiques des pays du CILSS (AGRHYMET)	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - Le CNEDD, organe national de coordination, est le point focal des trois conventions post Rio; ce qui facilite la synergie entre ces trois conventions.</p> <p>La création de points focaux au niveau des structures étatiques et de la société civile et les formations dispensées constituent des atouts pour répondre aux engagements pris par le Niger en ratifiant ces conventions</p>
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	
La mise en place de points focaux politique et opérationnel ainsi que la création d'un comité FEM facilitent la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD.	

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Les actions entreprises n'ont pas fait l'objet d'évaluation au niveau national.
- b) La mise en œuvre de cet article et des décisions connexes a contribué à avoir un cadre de référence national en matière de diversité biologique devant permettre une plus grande prise de conscience des acteurs (buts 1 et 4) ;
- c) Les actions réalisées dans le cadre des mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, malgré leur faible portée, contribuent à la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) Diffusion de la SNPA/DB, mise en œuvre du projet d'évaluation des besoins en renforcement de capacités, élaboration du cadre national de biosécurité, finalisation des plans d'action des programmes de la SDR et du Programme d'Action à Moyen Terme de l'Environnement ainsi que d'autres dossiers de projets (COGERAT, Biosécurité phase 2, le PAC etc.). Concernant les mesures législatives il faut noter notamment l'adoption la loi relative à la gestion de l'environnement et de l'ordonnance sur l'institutionnalisation des études d'impacts environnementaux, ainsi que le processus d'élaboration de leurs textes d'application ;
- e) Les activités contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement pour le Millénaire sont entre autres :
 - les efforts de conservation des plantes médicinales en vue de l'amélioration de la santé,
 - les actions d'aménagement des forêts et des plans d'eau, de restauration des écosystèmes et des habitats concourent à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire ;
- f) Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre se résument entre autres à:
 - la faible prise de conscience des acteurs pour la conservation de la diversité biologique,
 - l'absence d'objectifs mesurables dans la SNPA/DB,
 - la pauvreté et analphabétisme des populations,
 - la faible mobilisation des ressources financières, matérielles et insuffisance des ressources humaines.

Article 7 - Identification et surveillance

19. Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Il n'y a pas véritablement un programme national d'inventaire. Les activités se font de façon partielle au niveau de certaines institutions comme l'INRAN et l'UAM et de certains ministères tels que : le Ministère du développement agricole, le Ministère des ressources animales, le Ministère chargé de l'environnement. Par ailleurs, des postes d'observations sont créés dans le cadre du projet OSS-ROSELT. Le Niger a établi les besoins en renforcement de capacité pour la création d'un observatoire de la diversité biologique dans le cadre de la surveillance de la biodiversité.

20. Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	X

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

Les éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont les écosystèmes et les espèces. Cependant, le pourcentage et le nombre des espèces ne sont pas disponibles.

Dans le cadre du OSS-ROSELT, les programmes de surveillance concernent six sites d'observations répartis sur le territoire national :

1. Observatoire de l'Air /Ténéré : Conservation de la flore et de la faune sauvage ;
2. Observatoire de Diffa : Dynamique d'ensablement des terres ;
3. Observatoire de Dakoro-Mayahi-Maradi : dynamique d'intensification des systèmes agraires et des relations d'échanges transfrontaliers ;
4. Observatoire de Tahoua-Keita : évaluation des impacts des interventions de conservation et de récupération de l'environnement dans l'Ader Doutchi ;
5. Observatoire de Torodi-Tondikandia-Tillabéri-Banizoumbou : Suivi et évaluation de la dynamique des systèmes de production dans l'Ouest nigérien ;
6. Observatoire de Falmey-Gaya : Surveillance et préservation des zones humides.

Par ailleurs, il existe de réseaux de surveillance de certaines espèces fauniques menacées ou en voie de disparition telles que : la girafe, le lamantin.

21. Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	X
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	

f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
<p>- Les principales activités qui menacent la diversité biologique sont entre autres : la déforestation, le braconnage, le surpâturage, les feux de brousse, le rejet des déchets industriels dans le fleuve, l'usage des pesticides, l'occupation des terres marginales, exploitation minière des ressources biologiques, etc. ;</p> <p>- Bien que ne disposant pas de programmes de surveillance systématique pour les principales activités, certaines d'entre elles (feux de brousse, déforestation et le surpâturage, etc.) font l'objet de suivi par les services techniques de l'Etat et les projets.</p>	

22. Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certain mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
<p>- Réactualisation du site Clearing House Mechanism (CHM) de la biodiversité du Niger ;</p> <p>- Création du Centre d'échange d'information pour la Biosécurité (BCH) en perspective ;</p> <p>- Système d'Information et de Suivi Environnemental sur Internet (SISEI) ;</p> <p>- Base de données Niger Info du PNUD ;</p> <p>- Système d'information sur l'Environnement (SIE) de la Direction de l'Environnement.</p> <p>- Système d'information énergétique (SIE) du Ministère des Mines et de l'Energie</p>	

23. Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	X - Une première étude a été réalisée en 2005 dans le cadre du processus d'élaboration des indicateurs nationaux de la diversité biologique.
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	

d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

- Identification au niveau régional des indicateurs scientifiques sur la biodiversité dans le cadre du projet PNUE/FEM/UNESCO-MAB en cours ;
- Existence des indicateurs de référence définis par le Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) sur la gestion durable des forêts.

Encadrement XLIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Les résultats des actions entreprises se traduisent par l'existence des six (6) sites d'observations mise en place dans le cadre du OSS/ROSELT, les quelques réseaux de surveillance de certaines espèces de la faune sauvage. S'agissant des impacts, on peut noter entre autres l'augmentation du nombre des girafes : de 50 individus en 1996 à 176 individus actuellement ;
- b) Les activités de surveillance étant à l'étape de démarrage, Il est encore très tôt d'évaluer la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) Les efforts de surveillance et de protection ont permis de sauvegarder certaines espèces telles que la girafe, dernier représentant de l'espèce en Afrique de l'Ouest et les espèces végétales protégées ;
- d) Dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique, des efforts restent à fournir pour la création d'un système national de surveillance ;
- e) S'agissant de la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire, il faut noter entre autres que la mise en place du réseau d'observation des girafes a permis le développement de l'éco-tourisme et par-là même, l'accroissement des revenus des populations des zones concernées ;
- f) Parmi les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre on peut noter entre autres :
 - l'inexistence d'un programme national d'identification et de surveillance,
 - l'insuffisance de ressources humaines,
 - la faible mobilisation des ressources financières.

Décisions en matière de taxonomie

24. Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	

25. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Au Niger, il n'existe ni un herbier national de référence ni un jardin botanique ; c'est pourquoi, il a été retenu la création d'un herbier national dans les priorités de la SNPA/DB et d'un arboretum national et des arboreta au niveau régional dans le PAN-LCD/GRN.	

26. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	
Cependant, le Niger œuvre à renforcer ses capacités de recherche en la matière en identifiant déjà ses besoins.	

27. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28.*¹ Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	X
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	
Les activités du programme DMP dans ce domaine s'articulent autour de : - Inventaire ressortant les espèces menacées de disparition ; - Création d'un jardin botanique de 60 espèces menacées ou en voie de disparition sur 16 ha à Kouré.	

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	X - L'étude sur l'évaluation des besoins réalisée en 2005 a identifié les priorités suivantes : - Créer une institution spécialisée ayant comme mission principale la connaissance des éléments de chacun des grands groupes constitutifs de la biodiversité ; - Former de

¹ Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

	<p>taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité et pouvant assurer la description et l'identification correctes des éléments de la biodiversité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former de para-taxonomistes et autres techniciens formés et employés pour les inventaires biologiques ; - Elaborer et mettre en oeuvre dans les Institutions en charge de la connaissance des éléments de la biodiversité au Niger, de programmes pour des identifications et des inventaires systématiques dans les différents écosystèmes du Niger ; - Mettre en place de programmes de recherche et de formation, pour la connaissance approfondie (taxonomie) et l'inventaire des éléments de biodiversité ; - Créer un système d'information pour communiquer davantage les connaissances sur la biodiversité au Niger.
<p>c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)</p>	
<p>Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.</p>	
<p>De la situation actuelle des capacités qui existent en matière de surveillance, d'évaluation et des connaissances taxonomiques au Niger, il ressort la nécessité de renforcer les capacités à tous les niveaux en vue d'une gestion durable de la biodiversité.</p>	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	X
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	
Cependant, une coopération plus accrue au niveau régional et international en matière d'échange d'expériences et de formation de spécialistes est nécessaire.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ■ Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X - Parmi les mesures prises on peut citer : L'ordonnance fixant les principes d'orientation du code rural ainsi que ses textes d'application ; La révision du code forestier en 2004 ; La révision de la loi sur la chasse en 1998 ; La révision de la loi sur la pêche en 1998 ; L'adoption en cours des textes d'application de loi relative à la gestion de

	<p>l'environnement ; L'ordonnance sur l'institutionnalisa tion des études d'impact ; La loi sur la biosécurité en cours d'élaboration ; La loi relative à la décentralisation ; Réalisation d'une étude sur la faisabilité de la création d'un observatoire sur la surveillance et le suivi de la biodiversité ; La mise en œuvre de la stratégie énergie domestique.</p>
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Diverses activités ont été réalisées dans le cadre des mesures prises. On peut citer entre autres :

- Les plans d'aménagement des forêts naturelles ;
- La mise en place des commissions foncières ;
- La mise en œuvre des projets visant la gestion durable de la diversité biologique, popularisation des différents textes de lois.

34. Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - La législation qui protège les espèces et populations menacées concerne entre autres la loi relative à la chasse, la loi relative aux forêts.</p>

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

Le code rural, le cadre national de biosécurité, la loi portant régime de la pêche, la loi cadre sur la gestion de l'environnement, etc. sont également des mesures législatives concourant à la protection des espèces.

35. ■ Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X - Certaines activités déterminées à l'Article 7 telles que : les feux de brousse, la déforestation et le surpâturage font l'objet de suivi par les services techniques de l'Etat et les projets.
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

Encadrement XLIV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décision connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Aménagement et meilleure protection des forêts naturelles, des réserves et aires protégées favorisant le retour de certaines espèces disparues de la zone d'intervention. Il faut noter également comme résultats, le dénombrement de l'effectif de certaines espèces telles que la girafe, l'addax et les oiseaux des zones humides. ;
- b) Sensibilisation et formation des acteurs locaux sur la gestion durable des ressources de la diversité biologique, promotion de l'agroforesterie et de la régénération naturelle,

développement de programmes régionaux de d'aménagement des ressources naturelles partagées (projet ECOPAS, projet WAP), élaboration de textes législatifs et réglementaires incitatifs (décentralisation, concessions de chasse et des forêts etc.) ;

- c) Diffusion du document de la SNPA/DB et du PAN-LCD/GRN, élaboration et mise en œuvre des programmes multisectoriel dans les domaines agricole, faunique, piscicole et sylvo-pastoral ;
- d) Projets (COGERAT, ECOPAS, WAP, projet Antilopes sahélo-Sahariennes (ASS), PAFN phase 2, le PAC, biosécurité phase 2, etc.), élaboration et / ou révision de textes législatifs (code forestier, textes d'application de la loi relative à la gestion de l'environnement), quelques actions de Renforcement de capacités des acteurs ;
- e) Lutte contre la pauvreté à travers l'utilisation durable des ressources naturelles, l'accroissement des productivités agro-sylvo-pastorales par la réhabilitation des terres dégradées, valorisation des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales en vue de l'amélioration de la santé ;
- f) Les contraintes se résument principalement à l'insuffisance en qualité et en quantité des ressources humaines et la faible mobilisation des ressources financières.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X - Le Niger compte atteindre le taux de 11% d'aires protégées tel que préconisé par l'UNESCO ; mais aucun délai n'est fixé pour atteindre cet objectif. Aussi, n'y a-t-il pas d'indicateurs définis spécifiquement dans le cadre des aires protégées. Le processus de définition d'indicateurs de la biodiversité est en cours.
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

En dehors de l'objectif noté ci haut, le Niger n'a pas défini des objectifs quantifiés et indicateurs

adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X - Un projet de création d'une aire protégée dans la zone désertique (le Termit) existe en vue de la conservation des espèces menacées telles que l'Addax, la gazelle dama, autruche, etc..
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	X
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
Le Niger envisage de créer de réserve de pêche pour une gestion rationnelle des ressources aquatiques.	

<p>39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)</p>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mises en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - Il s'agit de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de la réserve de biosphère intégrant le parc national du W et ses réserves contiguës ainsi que la zone de conservation des girafes. - La mise en œuvre du Programme Régional sur le Complexe de Parcs Transfrontaliers (WAPO) (W, Arly, Pendjari, Otti-Mandouri) ; - La prise en compte de certaines aires protégées dans le réseau d'observation du Sahara et du Sahel (cas de la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténééré) ; - L'élaboration du Projet COGERAT ; - Le programme ABN sur la gestion intégrée des écosystèmes du bassin du fleuve Niger, prenant en compte le parc du W du Niger ; <p>Le programme</p>

	préservation de l'environnement prenant en compte les aires protégées est en voie de finalisation dans le cadre de la SDR.
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X - Le Niger a adopté l'ordonnance sur l'institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement et a mis en place un Bureau chargé de sa mise en œuvre. Le décret d'application de cette ordonnance a défini les projets devant faire l'objet d'étude d'impact.
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
Les projets suivants ont fait l'objet d'évaluation des effets sur les aires protégées : programme Kandagi : régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger de construction de barrage de et de Gambou, etc..	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - L'étude sur l'identification des besoins en renforcement de capacité en matière de conservation in situ de la diversité biologique révèle entre autres les lacunes ci après : Textes obsolètes en inadéquation avec les réalités actuelles, non application des textes, non prise en compte de certaines dimensions liées à la conservation de la DB par les textes, conflits entre droits coutumiers et modernes, méconnaissance des textes par insuffisance de diffusion, textes sectoriels souvent contradictoires, insuffisance de synergie</p>

	entre les structures.
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Une étude sur l'identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation <i>in-situ</i> d'utilisation durable de la diversité biologique a été réalisée en 2005 ;</p> <p>- Un programme régional de renforcement de capacités sur les aires protégées est en cours d'exécution.</p>
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)
--

a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Cependant, une ouverture d'un compte bancaire pour le Parc national de W est en perspective.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	
Les rapports techniques sur les aires protégées mettent surtout l'accent sur l'exécution physique des activités, les recettes touristiques et les infractions.	

Encadrement XLV.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<p>a) Le Niger a mis en place un système d'aires protégées couvrant une superficie totale de 8,523 de millions d'hectares soit 6,6% du territoire national. Il faudrait noter qu'une attention particulière a été portée sur certaines espèces menacées telles que la girafe, le lamantin, l'addax et les ressources fauniques du parc du W et des réserves de l'Air et du Ténéré. Le renforcement de la protection et la valorisation de ces ressources à travers certains projets et programmes tels que : l'ECOPAS, le WAP, le COGERAT, etc. L'impact le plus significatif est l'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées du fait de l'approche participative développée par le Niger ;</p>	
<p>b) Dans le cadre de la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention, des actions d'information et de sensibilisation sont menées à l'endroit des acteurs notamment les populations riveraines des aires protégées en vue d'une gestion durable des ressources ;</p>	

- c) S'agissant des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010, on peut noter : la réalisation des collectes des données au niveau de certaines espèces (dénombrement des oiseaux des zones humides, création des réseaux d'observation de certaines espèces menacées ou en voie de disparition telles que le lamantin et la girafe) ;
- d) Elaboration et/ou mise en œuvre de plusieurs documents de programmes et projets dans le domaine des aires protégées (ECOPAS, projet biodiversité, projet biosécurité, PAFN, PAC, COGERAT, ASS, projet éléphant, WAP, etc.) ;
- e) Contribution à la réduction de la pauvreté des populations locales à travers les revenus générés par le développement de l'éco-tourisme, l'aménagement dans les zones de concession de chasse, et l'élevage non conventionnel ;
- f) Comme contraintes, on peut mentionner :
- Insuffisance des ressources humaines,
 - faible mobilisation des ressources financières,
 - absence d'objectifs mesurables quantifiés,
 - difficulté dans l'application des textes,
 - les conflits fonciers,
 - faible prise de conscience des populations dans la gestion durable des aires protégées.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présentes pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	X - Il n'y a pas eu véritablement une évaluation des risques, cependant, des études ont fait ressortir les effets néfastes sur les écosystèmes, les habitats ou les espèces liées à

	l'introduction d'espèces exotiques (<i>Eichornia crassipes</i>) dans l'environnement.
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Ces études concernent particulièrement <i>Eichornia crassipes</i> (jacinthe d'eau douce)	

47. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Des mesures législatives et réglementaires sont prises, des postes de contrôle sont en place au niveau des frontières et au niveau de l'aéroport international Diori Hamani.
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	

48. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	X
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, coopération multilatérale	

49. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise-t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X - Dans le cadre du programme régional ABN et des accords transfrontaliers avec certains pays voisins comme le Nigeria, le Burkina, le Bénin et le Mali.
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	
Création de cadres de concertation : Comités interministériels, commissions techniques, mise en place d'une structure nationale de coordination (le CNEDD).	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Loi portant régime forestier adoptée en juin 2004 ;</p> <p>- Processus de finalisation des plans d'action des programmes et sous programmes de la SDR .</p>
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - Dans le cadre de la lutte contre la jacinthe d'eau la coopération est encouragée entre le secteur de la pêche et celui de la navigation. Aussi, une coopération sous-régionale est-elle développée à travers le Programme d'aménagement du bassin du fleuve Niger (ABN), et les</p>

	accords bilatéraux entre le Niger et le Nigeria, le Niger et le Bénin de lutte contre la jacinthe d'eau.
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	
Le programme de la CEDEAO de lutte contre les végétaux flottants dans les Etats membres.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	X - Programme d'aménagement du bassin du fleuve Niger (ABN), accord bilatéral entre le Niger et le Nigeria de lutte contre la jacinthe d'eau, mise en œuvre de programme de gestion de parcs transfrontaliers (Bénin, Burkina Faso, Niger), projet de gestion intégrée des écosystèmes partagés entre le Niger et le Nigeria.
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - L'inscription au budget national de ligne budgétaire pour la lutte contre la jacinthe d'eau.
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

Encadrement XLVI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Des actions ponctuelles de lutte contre les espèces envahissantes en particulier la jacinthe d'eau ainsi que des activités de recherche pour la valorisation de cette espèce (biogaz, confection des planches) sont réalisées ;
- b) Dans le cadre de la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention, des actions de sensibilisation sur les effets néfastes de la jacinthe d'eau sont entreprises par les services techniques de l'Etat et les ONG et associations ;
- c) Les actions réalisées bien qu'elles soient de portée limitée, permettent localement le développement de la faune piscicole et la reprise de la riziculture ;
- d) Poursuite des actions de sensibilisation et d'information ainsi que les actions d'éradication de la jacinthe d'eau ;
- e) La lutte contre la jacinthe d'eau contribue au développement de la faune piscicole donc de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus des communautés des pêcheurs ;
- f) Au titre des contraintes, on peut mentionner :
 - la faible mobilisation des ressources financières,
 - insuffisance des ressources humaines,
 - la non maîtrise de l'introduction des espèces exotiques,
 - les moyens de lutte inefficaces.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	
<ul style="list-style-type: none"> - Une étude sur l'identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles a été réalisée en 2005 ; - Projet de renforcement de capacités scientifique et technique PNUE/FEM-UNESCO MAB. 	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
Cependant, l'Etat appuie les organisations communautaires de bases notamment les tradipraticiens dans le domaine de la valorisation des innovations, et du savoir-faire traditionnel ;	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	

Autres informations sur ce bilan.

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

X

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)

a) Non

b) Non, mais certains programmes ont été élaborés

X

c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPA/DB, le domaine des connaissances traditionnelles a été retenu comme thème prioritaire pour le Niger. A cet effet, une étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité a été entreprise par le Projet Biodiversité en 2005,

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	
Existence d'organisations socioprofessionnelles dans l'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local et national et de textes régissant le domaine de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle et l'exploitation du bois de feu, élaboration et mise en œuvre de plans de développement locaux	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	
Promotion de la création d'associations socio-professionnelles féminines et d'autres groupes d'intérêt.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?

a) Non

X

b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)

Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.

Les représentants des communautés sont membres de la commission nationale sur la diversité biologique par conséquent, ils prennent part aux réunions de restitution organisées par le point focal.

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?

a) Non

b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'appui fourni.

Cet appui est apporté à travers les projets et programmes tels que le PAC, le PDLT, le PADL qui financent des Plans locaux de développement.

Encadrement XLVII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Concernant résultats et impacts on peut citer :
- l'existence de plusieurs organisations socioprofessionnelles dans le domaine de la médecine traditionnelle, ainsi que de mesures législatives sur la pharmacopée traditionnelle,
 - la réalisation d'une étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité,
 - la propositions des mesures de valorisation des connaissances traditionnelles dans la SNPA/DB (thème n°16) ;
- b) Dans le cadre de la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention, on assiste à un début de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité par les tradipraticiens ainsi qu'à l'émergence des organisations dans le domaine de la médecine traditionnelle ;
- c) Compte tenu de l'importance de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans l'amélioration de la santé, des actions de création de jardins botaniques sont initiées notamment par les tradipraticiens et la recherche pour la conservation des plantes médicinales disparues ou menacées de disparition ;
- d) Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPA/DB, une étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité ainsi que la création de jardins botaniques ont été réalisées. On note également l'augmentation du nombre d'associations et d'ONG intervenant dans le domaine de la médecine traditionnelle et l'importance de plus en plus accordée aux connaissances traditionnelles par l'Etat, les institutions de recherche et la société civile ;
- e) Lutte contre la pauvreté à travers la création d'emploi (association des tradipraticiens), valorisation des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales en vue de l'amélioration de la santé ;
- f) Comme contraintes on note :
- les connaissances sont difficiles d'accès compte tenu de leur mode de transmission,
 - l'insuffisance de textes régissant le domaine des connaissances traditionnelles,
 - l'absence de répertoire exhaustif des détenteurs des connaissances traditionnelles,
 - la faible valorisation des connaissances traditionnelles.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Les mesures prises sont consignées notamment dans la SNPA /DB, le PAN-LCD/GRN.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.	
Parmi les institutions de conservation <i>ex-situ</i> , on peut citer : les Ministères chargés de la santé, des ressources animales, de l'environnement, de l'agriculture, le musée national, les institutions de recherche et de formation et le secteur privé (élevage non conventionnel, les fleuristes etc.).	

68. Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Mesures législatives pour l' introduction de la faune sauvage; Elaboration de dossiers de projets de réintroduction de certaines espèces ; Promotion de réintroduction de certaines espèces par le privé.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.	

69. Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X- - Loi relative à la gestion de l'environnement ; - Loi portant régime forestier et loi portant régime de la chasse et de la protection de la faune ; - Loi portant régime de la pêche.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	
Concernant les mesures ci-dessus, les textes d'application sont en cours d'élaboration.	

Encadrement XLVIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
a) Parmi les sites de conservation <i>ex situ</i> on peut citer :	<ul style="list-style-type: none"> - le musée national, - le Centre National de Semences Forestières, - Les fermes semencières agricoles, - les Centres de multiplication du bétail et stations d'élevage, - les Banques semencières et centres d'application du génie génétique, - les Centres Piscicoles, - les fermes d'élevage non conventionnel d'animaux sauvages, - l'unité de gestion des ressources phylogénétiques de l'INRAN (collection d'espèces cultivées de Niébé, du maïs, de mil, du sésame et de nombreuses espèces horticoles), - le jardins de biodiversité et la banque de gène des principales cultures pluviales du Centre Sahélien de l'ICRISAT ;
b) La conservation ex-situ a permis le maintien des souches traditionnelles, leur sélection et	

leur vulgarisation ;

- c) La conservation des spécimens et la promotion de l'élevage non conventionnel constituent une source d'introduction ou de réintroduction des espèces menacées ou disparues ;
- d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique sont entre autres : la diffusion des semences agricoles et forestières contrôlées, la création de sites d'élevage non conventionnel par le privé et l'élaboration des dossiers de projets ;
- e) La contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire se traduit entre autres par :
 - la lutte contre la pauvreté à travers la création des revenus et d'emploi (élevage non conventionnel, éco-tourisme),
 - l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale (sécurité alimentaire),
 - la préservation de l'environnement ;
- f) Les contraintes rencontrées sont entre autres :
 - faible mobilisation des ressources financières,
 - insuffisance des ressources humaines,
 - la faible synergie entre les institutions chargées de conservation ex-situ,
 - les conditions de conservation ne sont pas toujours adéquates.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ■ Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non

b) Non, mais des mesures à l'étude

c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

X - Les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques sont prises en compte dans les documents de référence suivants : SDR ; SNPA/DB ; PAN-LCD /GRN.

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

71. Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - L'adoption des lois relatives à la gestion de l'environnement, au régime forestier, au régime de chasse et celle relative à la pêche et l'ordonnance portant institutionnalisation des études d'impacts. Les documents de référence ci-dessus contiennent également des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	

72. Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Les mesures prises sont consignées notamment dans la SNPA/DB et le PAN-LCD/GRN.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	

73. Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Les structures étatiques, les organisations communautaires de base, les ONG, les projets de développement encadrent les populations locales dans le développement et l'application des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite (actions de restauration et de récupération des terres dégradées).
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie .

74. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	X
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Dans le cadre du PAN-LCD/GRN, des indicateurs qui intègrent certaines préoccupations de la diversité biologique ont été définis. En outre, au niveau de certains projets des mesures d'incitation relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique sont prises.

75. Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - La SRP, la SDR, le PNEDD, la SNPA/DB, le PAN-LCD /GRN, la stratégie de croissance agricole durable et le document cadre de relance du secteur de l'élevage sont autant de documents adoptés par le Niger pour la réduction de la pauvreté.
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.

76. Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Promotion d'organisations des producteurs ruraux ; développement de la micro-finance et des filières des produits agro-sylvo-pastoraux.
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	X
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	

80. Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	
Quelques actions d'information et de sensibilisation ont été organisées ; de même, des sessions de formation ont été réalisées à l'endroit des opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - Adoption des lois relatives à la décentralisation ; mise en place effective des communes rurales, appui à la mise en oeuvre des plans locaux de développement ; et l'auto promotion des organisations communautaires de base à travers certains projets et programmes de</p>

	développement.
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	X
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	

Encadrement XLIX.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et les impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<ul style="list-style-type: none"> a) Responsabilisation des populations dans la gestion de leurs ressources naturelles à travers le processus de décentralisation, appui à la mise en place d'organisations des producteurs ruraux et prise en compte de l'éco-tourisme dans les actions de développement ; b) Promotion d'organisations des producteurs ruraux et des filières des produits agro-sylvo-pastoraux, organisation de quelques actions d'information et de sensibilisation ainsi que de sessions de formation ; c) le développement de l'éco-tourisme à travers la création des revenus/emplois, ainsi que les mesures incitatives prises par les projets et programmes sont des facteurs favorables à la valorisation et à la conservation de la biodiversité ; 	

- d) Mise en œuvre des mesures incitatives au niveau des projets et programmes dans la récupération /restauration des terres dégradées. Valorisation et conservation de la faune sauvage à travers l'éco-tourisme ;
- e) Certaines mesures incitatives contribuent à la réduction de la pauvreté ; il s'agit entre autres du développement de la micro-finance, de la structuration des filières argo-sylvo-pastorales pour les producteurs ruraux, de la création d'emploi et des revenus à travers l'éco-tourisme, etc. ;
- f) Au titre des contraintes à l'utilisation durable de la diversité biologique, on peut citer entre autres :
 - la pauvreté des populations,
 - la faible prise de conscience des enjeux liés à la conservation de la diversité biologique,
 - l'amenuisement des ressources naturelles,
 - l'inadéquation entre ressources biologiques disponibles et la croissance démographique,
 - la faible application de la réglementation liée à la biodiversité.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Plusieurs programmes et projets ont été élaborés (SDR : programme systèmes financiers ruraux, Stratégie Nationale sur la micro-finance) ; mais la mise en œuvre est limitée par la faible mobilisation des moyens financiers.
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

Des dispositions sont prises dans le cadre de certains programmes tels que le COGERAT, le WAP, etc..

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	X
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

- Loi 98-007 du 29 avril 1998 fixant régime de la chasse et de la protection de la faune ;
- Loi 98-042 du 07 décembre 1998 portant régime de la pêche ;
- Décret N°97-006/PRN/MAG /E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ;
- Création des marchés ruraux de bois ;
- Elaboration du projet de normes nigériennes pour les eaux usées ;
- Organisation de la commercialisation et du transfert de bois dans les grandes agglomérations et de la fiscalité qui lui est applicable.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	X - Mise en application de l'ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997 portant sur l'Institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement, Evaluation environnementale pour la préservation de la Diversité Biologique.
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	

Encadrement L.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <p>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</p> <p>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</p> <p>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</p> <p>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</p> <p>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</p>
<p>a) La prise en compte des mesures d'accompagnement (renforcement de capacités des acteurs) dans les projets et programmes environnementaux ;</p> <p>b) Les mesures législatives et réglementaires prises dans le cadre de la stratégie Energie Domestique contribue à la conscientisation poussée de la population rurale quant à sa responsabilité dans la gestion des ressources naturelles ;</p> <p>c) Les mesures législatives et réglementaires prises notamment dans le domaine de la faune, de la pêche et des forêts contribuent véritablement à la réduction de la perte de la diversité biologique ;</p> <p>d) Reboisement massif ;</p> <p>e) La lutte contre la pauvreté à travers l'organisation de la filière bois ;</p> <p>f) Problème de suivi administratif et la faible mobilisation des ressources financières.</p>

--

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - SDR : Programm e Recherche- Formation- Vulgarisation ; Pr ogrammes de formation au niveau de : l'Université (Fac Sciences, Agro, Lettres et Sciences humaines), l'IPDR, l'EIP Niger, la Cellule de Généralisation et de Pérennisation de l'Education environnementa le au niveau du MEBA, programme de formation sur la biodiversité de l'IEPF (Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie ; programme de renforcement des capacités scientifiques et techniques du MAB/UNESCO pour la gestion durable de la biodiversité en Afrique de l'ouest
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour	

identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .

D'autres actions sont entreprises par les ONG et autres Projets agissant dans le cadre de l'action environnementale.

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X - Les actions menées dans ce sens se traduisent par : Arboretum et Herbier à l'UAM, l'IRD, Banques de gènes (INRAN, Fac d'Agro), l'ICRISAT, le Centre AGRHYMET, le Lexique révisé des plantes du Niger.

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Si des efforts sont entrepris dans le domaine de la biodiversité domestique, il n'en est pas de même pour la diversité biologique sauvage.

90. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X - Utilisation des résultats de la recherche pour :

- Identifier des espèces appropriées dans des actions de restauration et protection des terres ;
- Aménager les forêts ;
- Sélectionner des variétés de culture et des races d'élevage

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Recherche génétique sur la faune sauvage au niveau de l'IRD.

Encadrement LI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Amélioration des productions agricoles à travers la sélection variétale des cultures et des races d'animaux domestiques à haute potentialité productive, restauration des sols dégradés, recherche forestière ;
- b) Contribution à l'amélioration et à la conservation de la Diversité Biologique à travers les résultats de la recherche et de la coopération ;
- c) La sélection d'espèces à haut rendement et la diversification des productions a permis la sauvegarde de la biodiversité ;
- d) SDR : Programme Recherche-Formation-Vulgarisation ; Programmes de formation au niveau de : l'Université (Fac Sciences, Agro, Lettres et Sciences humaines), l'IPDR, l'EIP Niger, la Cellule de Généralisation et de Pérennisation de l'Education environnementale au niveau du MEBA, programme de formation sur la biodiversité de l'IEPF (Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie ; programme de renforcement des capacités scientifiques et techniques du MAB/UNESCO pour la gestion durable de la biodiversité en Afrique de l'ouest ;
- e) Contribution à l'amélioration des revenus et de la santé des populations à travers l'utilisation des résultats issus de la recherche ;
- f) Réticence de certains acteurs vis-à-vis de nouvelles technologies, insuffisance de moyens pour la recherche et la vulgarisation.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

<p>91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)</p>	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Stratégie de communication environnementale au niveau du CNEDD ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de communication pour le développement au niveau du Ministère de la Communication ; - SISEI (Système d'information et de suivi environnemental par Internet) ; - Programme éducation environnementale du MEBA ; - Projets et ONG ; - Centre CHM Niger.
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
<p>Autres commentaires sur la mise en oeuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.</p>	

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X - Il y a des actions dans ce sens mais pas forcément du même point de vue que la décision VI/19. Elles concernent les Radios communautaires et le Renforcement des capacités des journalistes sur la question environnementale.
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X - Le pays encourage et diffuse des émissions sur les questions relatives à la DB par le biais de la presse, des bulletins d'information de certaines institutions de recherche et certains projets, et de l'Internet.
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X - - Diffusion de certaines émissions sur l'environnement au niveau des radios communautaires ;
 - Elaboration de brochures et affiches au niveau des projets et programmes ;
 - Célébrations des journées nationales et internationales sur les questions environnementales.

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)

X - Partage de l'information dans le cadre d'un programme régional d'éducation environnementale : PFIE dont les acquis sont consolidés par la CGPE.

d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X - Création de Cellule de Généralisation et de Perénisation de l'Education environnementale.
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X - Existence de programmes de formation sur l'environnement au sein de certaines Facultés de l'UAM (Agronomie, Lettres et Sciences Humaines, Sciences Economiques et Juridiques), de l'IPDR et de certaines Institutions de formation (ENAM, CGPE).
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité	

biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Exécution de certains modules de formation sur l'environnement au niveau de certaines institutions de formation ;</p> <p>- Existence de sites Web (CHM, BCH), de réseaux (LOCAL AREA Network, REDD, CNCOD, GAP) ;</p> <p>- Jumelage de certaines villes nigériennes avec d'autres villes étrangères.</p>
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	

<p>99.? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)</p>	
<p>a) Non</p>	
<p>b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)</p>	<p>X - Parmi les grands groupes appuyés, on peut citer entre autres : les ONGs (les Scouts de l'environnement, le SOS Faune, AJPRN, etc.), les Organisations des producteurs ruraux (APN, ANIPEX, ATPN, Banituri, etc.), les OCB, les COFO, etc.</p>
<p>Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.</p>	

<p>100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)</p>	
<p>a) Non</p>	
<p>b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration</p>	
<p>c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)</p>	<p>X - - Mise en oeuvre de programmes de formation sur l'environnement par la CGPE, et prise en compte de cet aspect dans le PDDE ; - Les liens sont aussi établis à travers l'élaboration du</p>

	rapport sur l'état de l'environnement et des rapports de mise en œuvre de la SRP.
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	

Encadrement LII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Meilleure prise de conscience des scolaires, des journalistes, des populations et des différents groupes socioprofessionnels sur les questions liées à la conservation de la biodiversité ;
- b) Introduction de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires : réalisation des activités d'éducation, de formation, de sensibilisation et d'information à l'endroit des acteurs par les structures étatiques, les projets et programmes, les ONG et Associations ; Création de radios communautaires ;
- c) Meilleure sauvegarde des espèces menacées et d'intérêt socioéconomique ;
- d) Mise en œuvre de certains projets et programmes (sous programme : système d'information et de connaissance du secteur rural de la SDR) ;
- e) Contribution à l'amélioration des revenus et de la santé des populations ;
- f) Insuffisance de moyens pour étendre l'action à tous les niveaux.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Décret d'application de la Loi N°98-56, portant Loi Cadre relative à la Gestion de l'Environnement.
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.	
Article n°4 , de l'Ordonnance N° 97-001 portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement	

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance N° 97-001 portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement ; - Création du BEEEI ; - Reconnaissance de l'ANPEIE ; - Signature de la déclaration de Paris sur la vision partagée relative au développement durable dans le bassin du Niger; - Elaboration du Cadre National de Biosécurité. 	

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?	
a) Non	

b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	X - Signature de la déclaration de Paris sur la vision partagée relative au développement durable dans le bassin du Niger;
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.	
Cet aspect est pris en compte dans le cadre des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales, ci-après : CBLT ; ABN ; CILSS ; ALG ; WAP ; Accords de Maiduguri et de Sokoto (Niger-Nigeria) ; Programme régional sur les Plantes Médicinales ; Aromatiques et Pesticides ; Accords sur la Transhumance et la Chasse ; Textes de l'UEMOA ; Accords de Djerba (PASS).	

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	X

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.	
Les mécanismes sont : SAP, Système National d'Information sur la Santé (SNIS), Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) ,programme de suivi sur les éléphants (MIKE), DPV, Programme de Lutte d'Urgence Contre les Criquets Pèlerins (PLUCP).	

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	X
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X - Elaboration du Cadre National sur la Biosécurité ; BEEI ; Direction de Normalisation et de Métrologie ; Conseil National de la Normalisation.
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - - Etudes d'Impact sur l'Environnement ; Elaboration d'un code rural (Loi

	portant régime de la chasse et de la protection de la faune, loi portant régime forestier, Loi cadre relative à l'élevage, Textes de la DPV, Textes sur la Certification, etc.).
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X - Harmonisation des législations nationales entre le Niger, le Burkina et le Bénin dans le cadre de la gestion du complexe Parc W, Voyages d'études et Partage des expériences.
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Les préoccupations environnementales sont prises en compte dans les stratégies, projets et programmes de développement ;
- b) La prise en compte de ces préoccupations contribue à la réalisation des buts du plan stratégique de la CDB ;
- c) L'intégration des études d'impacts dans les projets et programmes contribue au progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) Opérationnalité du bureau des études d'impact (BEEEI) ;
- e) L'atténuation des effets néfastes sur la biodiversité favorise l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- f) Les contraintes rencontrées sont entre autres la mise en application non effective des mesures et textes réglementaires par la faible mobilisation des moyens financiers.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a)	Non	
b)	Oui (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Le Conseil Consultatif National de Gestion des Ressources Génétiques des Animaux D'élevage (CCN/GR/GAE) ;</p> <p>- Accords de coopération scientifique et technique ;</p> <p>- DPV (Convention de Rotterdam).</p>

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Le Niger est en cours d'intégration dans sa législation des dispositions de l'article 15 paragraphes 2, 4 et 5.

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Ces mesures sont prises en compte dans le cadre du Système National de Recherche Agronomique (SNRA) : (INRAN, Fac des Sciences, Fac d'Agronomie, IRD, AGRHYMET, ICRISAT, etc.), ainsi qu'au niveau de certaines institutions nationales.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.	

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

Projet d'étude pilote sur l'accès et le partage juste et équitable des ressources génétiques (ABS).

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Les mesures sont en cours d'élaboration avec le Cadre National de Biosécurité.

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	X - Certaines de ces mesures seront prises en compte dans le cadre national de Biosécurité.
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X - Ces mesures sont prises en compte dans le programme préservation de l'environnement et le programme Recherche-Formation-Vulgarisation de la SDR. Des mesures législatives sont en cours d'élaboration. Le Niger est membre de l'OMPI et de l'OAPI.
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

<p>a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)</p>	<p>X - Renforcement des capacités des agriculteurs sahéliens à valoriser leurs ressources génétiques agricoles pour l'amélioration de leurs conditions de vie (IPGRI/FAO) ; - Participation aux réunions organisées par le Secrétariat de la CDB se rapportant au sujet (Atelier d'élaboration du régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable découlant de leur exploitation).</p>
<p>b) Non</p>	

Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Amélioration des capacités opérationnelles des participants et autres acteurs ;
- b) Meilleure prise de conscience des populations à travers la mise en œuvre des projets : PAIGLR, PNRA, PRSAA, PAFN, etc. ;
- c) l'accès des populations aux ressources génétiques a permis leur valorisation et leur conservation ;
- d) Le Niger à travers l'INRAN est le répondeur de 15 réseaux régionaux de recherche touchant les thématiques environnementales ;
- e) La valorisation des ressources génétiques contribue à l'accroissement des revenus des populations par la création d'emplois ;
- f) Faible mobilisation des ressources financières, absence de législation nationale en la matière.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a)	Non	X - Certaines de ces mesures seront prises en compte dans le cadre national de Biosécurité.
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

Absence de législation nationale en la matière.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement LV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Absence de législation nationale et de renforcement des capacités en la matière.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X - - Des évaluations de bases ont été conduites dans le cadre des projets : Biosécurité ; Changements Climatiques ;

	- ANCR en perspective.
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X - Une étude sur l'évaluation des risques liés à l'introduction des OGM a été réalisée dans l'élaboration du cadre national Biosécurité.
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X - Certaines de ces mesures sont prises en compte dans le cadre national de Biosécurité.
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI .

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> a) Vulgarisation et adoption de plusieurs technologies par les populations; b) Obtention de plusieurs résultats probants permettant la conservation et l'utilisation durable de la DB ; c) d) La mise en œuvre des programmes de recherche agronomique a permis à l'INRAN d'enregistrer des résultats significatifs au niveau : des cultures pluviales, des ressources naturelles et environnement, des production et santé animale ainsi qu'au niveau de productions et transfert de technologie ; e) f) le niveau de mise en œuvre de cet article ne permet pas de répondre au point c) et e), faible mobilisation des ressources financières absence de textes législatifs et réglementaires.

Article 17 - Exchange of information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Existence de sites Web (CHM, BCH), de réseaux (LOCAL AREA Network, REDD, CNCOD, GAP) ;
- f) faible mobilisation des ressources financières, le caractère éparse des informations.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - - Loi 98-056 du 29 décembre 1998 portant sur la gestion de l'environnement , SNPA/DB ; - Existence de plusieurs Institutions internationales de recherche dans le cadre de la coopération scientifique ; - Existence d'un National comité MAB/UNESCO.
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.	

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention ?	
a) No	
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	X
c) Oui, méthodes en place	

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	X - Existence de programmes de coopération scientifique et technique de recherches entre le CRAT et

	certaines institutions nationales de recherche (l'INRAN, l'IRD, l'ICRISAT, l'AGRHYMET) et des programmes tels que : ECOPAS, Programme Régional ABN
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	X
c) Oui, connexions établies avec les ONG, secteur privé et institution	

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X - CNEDD à travers le CHM, DFPP par le biais du BCH , UICN, ROSELT.
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
La plupart des acteurs n'est pas connectée à l'Internet, ce qui rend difficile l'exploitation des sites.	

134. Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	X - L'existence d'une structure de coordination (CNEDD) facilite la synergie des conventions.
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Existence de plusieurs programmes de recherche conjoints ;
- b) Amélioration des connaissances sur les ressources biologiques ;
- c) Regain d'intérêt pour les espèces en voie de disparition par la diffusion des informations relatives à la DB à travers le CHM et autres réseaux ;
- d) Contribution à l'atteinte des buts des objectifs 2 et 3 du plan stratégique à travers le développement de la coopération technique et scientifique ; développement des projets multilatéraux ;
- e) Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la préservation de l'environnement à travers le renforcement de la coopération sous régionale et internationale et le développement du partenariat ;
- f) Faible mobilisation des ressources financières.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

En matière de Gestion de la Biotechnologie et de répartition de ses avantages sur une base juste et équitable, le Niger a prévu la mise en place de mesures réglementaires (textes législatifs) de même que des infrastructures adéquates pour l'application de ces Biotechnologies (Projet de création d'un Institut de Biotechnologie à l'UAM). Cependant, force est de constater que des contraintes d'ordre matériel (insuffisance de financement) risquent d'entraver la mise en œuvre de cet article.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	*
b) Ressources extra - budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

*De 1995 date de la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique par le Niger à 2002, l'inscription budgétaire pour les secteurs ayant trait à la diversité biologique (Agriculture, Elevage, Faune et Forêts) est estimée à 241 631 822 000 FCFA. Ces chiffres sont globaux et ne font pas la répartition au niveau bi et multilatéral. Cependant, dans le cadre de la révision de la SRP, une étude sur la performance des investissements (2001-2004) est en cours de validation. Il ressort de cette étude les chiffres provisoires suivants :

- Investissement de l'Etat : 107 828 000 000 FCFA
- Bailleurs de fonds multilatéraux : 687 878 257 140 FCFA
- Bailleurs de fonds bilatéraux : 5 111 554 735 FCFA
- Collectivités et bénéficiaires : 4 072 473 552 FCFA

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Les programmes spécifiques qui ont été établis sont les suivants : PAFN ; PGRN ; PAC ; PGRANAT ; ECOPAS ; Projet Intégré Keita ; PROZOPAS ; Gestion Intégrée des Ecosystèmes ; PDLT ; PASP ; etc..

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - -</p> <p>Inscription des lignes budgétaire pour la gestion de l'environnement ;</p> <p>- Subventions accordées aux ONGs et Associations par l'Etat ;</p> <p>- Appuis aux ONGs et Associations oeuvrant dans le cadre de l'environnement ;</p> <p>- Remises de prix à l'occasion de certaines fêtes de l'environnement</p>

	ent ; - Facilités fiscales accordées aux ONGs et Associations.
Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis	

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	
Le CNEDD, dans l'une de ses fonctions stratégiques, assure la mobilisation de ressources entrant dans le cadre de la gestion de l'environnement.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Exonérations fiscales accordées aux ONGs et Projets.
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	X - Le programme spécial (Fonds PPTTE)
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	
Financement d'actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés.	

143. Vôte pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	X - Des mesures institutionnelles (CNEDD), stratégiques (SRP, SDR) et juridiques (Evaluation environnementale) ont été prises.
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)

a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X - Certains programmes de la SDR (Préservation de l'environnement, Aménagements pastoraux et Sécurisation foncière, Restauration des terres et reboisement, gouvernance locale des ressources naturelles)
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision	

VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		

b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)	X		
d) Conservation in-situ (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation ex-situ, établissement et maintien des installations de conservation ex situ (décision V/26)			X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)	X		X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X		X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X	X	X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale	X		
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique	X		
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			
Activités habilitantes.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) De nombreuses études réalisées dans le cadre du projet Biodiversité nous permettront de rentrer dans la phase opérationnelle de la mise en œuvre de la SNPA/DB ;

f) Les contraintes majeurs sont la faible mobilisation des ressources financières et l'insuffisance des ressources humaines.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut

1 = Bas

2 = Moyen

0 = Obstacles effectivement surmontés

N/A = Non applicable

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	N/A	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	N/A	1	1	1
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	N/A	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	1	N/A	1	1	1
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	N/A	2	2	2
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	N/A	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	N/A	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	N/A	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	N/A	2	2	2

j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	N/A	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	N/A	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	N/A	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	N/A	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	N/A	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	3	3	N/A	3	3	3
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	N/A	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	N/A	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	N/A	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	N/A	1	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	N/A	1	1	1
u) Pauvreté	3	3	N/A	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	N/A	2	3	2
w) Habitudes de consommation et de production non viables	3	3	N/A	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	N/A	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	N/A	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	N/A	2	2	2

aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	3	N/A	3	3	3
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique			x	
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides			x	
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable			x	
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures			x	
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
Pour le point c) : le Niger est partie prenante du Global Water Partnership/Programme National de l'eau (GWP/PNE)				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	x

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	X
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

Tenue d'une réunion à Ouagadougou (Burkina Faso) en 1998;
Programmes de travail élaborés mais non exécutés.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?			X
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?			X
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.

- a) données statistiques sur la pêche, Système d'Information sur les Marchés pour les bétails et les produits agricoles
- c) Mise en place de l'outil SIGNER (Système d'Information Géographique du Niger) ;
- e) la vision partagée sur la gestion du bassin du fleuve Niger, le programme de préservation de l'environnement de la SDR, programme eau potable et assainissement de la SDR

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Oui, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <p>a) résultats et impacts des actions entreprises;</p> <p>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</p> <p>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</p> <p>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</p> <p>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</p> <p>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</p>
<p>a) Cadre juridique et institutionnel bien défini ;</p> <p>b) adoption de la SDR et de la SNPA/DB ;</p> <p>c) 8,5 millions d'hectares sont protégés soit 6,6% du territoire national ; mise en œuvre du schéma directeur de l'eau, huit (8) sites inscrits sur la liste RAMSAR ;</p> <p>d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets ;</p> <p>e) Adoption et mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP);</p> <p>f) Faible mobilisation des ressources financières pour la mise oeuvre des actions proposées.</p>

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case	

ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				

c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	

d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	

j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m)	Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.		

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?		
a)	Non	
b)	Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c)	Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e)	Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f)	Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.		

Encadrement LXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Stratégie de Développement Rural (SDR) et Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB)
Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.	

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ? (décision V/5)	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	
Textes juridiques sur la biosécurité voie d'élaboration	

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Élément 1 du programme – Evaluation
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?

a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	X - Rapports nationaux sur l'état des ressources phytogénétiques et zoogénétiques. Une liste des insectes ravageurs des cultures existe. Pour les pollinisateurs aucune évaluation n'a été faite.
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale , scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
Toutefois une étude sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité, a été réalisée dans le cadre du projet "Biodiversité".	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	X - Actions de Conservation/Eaux/Sols (CES), de Défense/Restauration/Sols (DRS) et de reboisement au niveau de plusieurs projets de développement rural. Les actions d'aménagement des berges du Fleuve Niger ; les actions de lutte contre l'ensablement et d'empoisonnement des cours d'eau
Autres commentaires sur les observations.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X - Certaines pratiques de gestion adaptée et de technologies sont mises au point par le Système National de Recherche Agronomique (SNRA). La SDR est le cadre de référence en matière de politique agricole au Niger.
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	X - Renforcement des capacités des agriculteurs à travers les Coopératives Agricoles, les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs

	(CFJA), les Organisations des Producteurs, la Plate Forme Paysanne, le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), etc.
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
Adoption de deux (2) stratégies : SDR et SNPA/DB, texte d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement .	

Élément 4 du programme– Intégration

171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X - Adoption de deux (2) stratégies : SDR et SNPA/DB, plans d'action des programmes de la SDR en cours d'élaboration
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	X
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

<p>173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?</p>	
<p>a) Non</p>	
<p>b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)</p>	<p>X - Existence de centres de multiplication de semences, de ranches d'Etat et développement de l'élevage non conventionnel, existence des banques de gène et la domestication des certaines espèces sauvages, etc.</p>
<p>Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.</p>	

Encadrement LXV.

<p>Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.</p>
<p>Pour les pollinisateurs aucune évaluation n'a été faite</p>

Encadrement LXVI.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> a) Cadre juridique et institutionnel bien défini ; b) Elaboration et adoption de la SDR et de la SNPA/DB ; c) Mise au point des variétés agricoles performantes et des races animales améliorées ; d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets ; e) Adoption et mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP); f) Faible mobilisation des ressources financières pour la mise oeuvre des actions proposées.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X - Le programme forestier National en cours d'élaboration
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	X - Faible mobilisation des ressources financières
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	X - Approche programme intégré pour mieux valoriser les ressources ;
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	X - Cibles = producteurs ruraux ;
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	

Encadrement LXVII.

Veuillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.
Plans d'action des différentes stratégies nationales. Mise en place de structure de suivi évaluation des plans d'action.

Encadrement LXVIII.

Veuillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.
Adoption des textes législatifs et réglementaires impliquant les communautés rurales à travers le Code Rural par la mise en place des commissions foncières et la formation des membres. Mise en place des organisations locales des gestions de ressources naturelles

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

Rapport d'étude sur l'identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation *in-situ* et *ex-situ* d'utilisation durable de la diversité biologique, dans le cadre du projet Biodiversité

Plusieurs ateliers et séminaires organisés par les institutions en charge de la diversité biologique

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Le Niger collabore et coopère à travers : Politique Agricole Commune de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Autorité du Bassin du Niger (ABN), Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), le développement de plusieurs programmes régionaux et transfrontaliers (WAP, ECOPAS, ASS etc.)

Les contraintes se traduisent par la faible mobilisation des ressources financières.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X - SDR (Programme Préservation de l'Environnement, programme restauration des terres, etc.)
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires

		<p>Les principales menaces identifiées sont : la pauvreté des populations, la désertification, la pression démographique, les feux de brousse, les catastrophes naturelles, ...</p> <p>Les mesures prises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requête au FEM en vue de faire une évaluation des besoins Nationaux en matière de taxonomie. • Réglementation sur les girafes, hippopotames et autres espèces protégées. • Financements extérieurs pour l'élaboration des programmes de gestion des ressources Naturelles (Parc National du « W » du Niger, Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du Ténééré).
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques avec points focaux au niveau des ministères en charge du secteur rural ; - loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; - loi n° 2004- 048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Élevage ; - loi n° 98-056 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la Gestion de l'Environnement ; - loi n°98-042 du 7 décembre 1998 portant régime de la pêche - ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impacts sur l'Environnement ; - Mise en œuvre du plan d'Action de la Stratégie nationale sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune) et, Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux de la SDR; - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), Orientation stratégique N°2 : .
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme « Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune) », programme préservation de l'Environnement, Programme Restauration des Terres et Reboisement » et Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux de la SDR; - Orientations stratégiques 4.1 à 4.11 de la SNPA/DB
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Cinq aires sont protégées, il s'agit de : Parc National du « W » du Niger, Réserve Totale de Faune de Gadabéji, Réserve Partielle de Faune de Dosso, Réserve Totale de Faune de Tamou et, Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du Ténééré. - Environ 600.000 hectares des forêts classées
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Mise en place des structures notamment : Le Ministère de l'Hydraulique , de l'Environnement et la Lute Contre la Désertification(MHE/LCD), le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF), le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)...

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la SRP, de la SDR et de la SNPA/DB ; - Plans d'Action des programmes de la SDR en cours de finalisation ; - Plan d'Action de la SNPA/DB en cours d'exécution.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y

compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PNEDD ; - Mise en œuvre d'un Programme de Formation - Information sur l'Environnement ; - Institutionnalisation du Festival International des Films sur l'Environnement au Niger (FIFEN) ; - commémoration des journées nationales et internationales sur l'environnement et la lutte contre la désertification. - édition des bulletins d'information sur l'environnement - Intégration des modules de formation en éducation environnementale dans les programmes scolaires
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Préservation de l'Environnement de la SDR ; - plan d'action en moyen terme sur l'environnement et la lutte contre la désertification ; - Plans d'Action des programmes de la SDR en cours de finalisation. - Elaboration du Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Niger, REEN

b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Mise en place des structures notamment : Le Ministère de l'Hydraulique , de l'Environnement et la Lute Contre la Désertification(MHE/LCD),le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF), le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)...		

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Préservation de l'Environnement de la SDR ; - SNPA/DB en cours d'exécution ; -Plans d'Action des programmes de la SDR en cours de finalisation.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Mise en place des structures notamment : Le Ministère de l'Hydraulique , de l'Environnement et la Lute Contre la Désertification(MHE/LCD),le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF), le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)...		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.

		<p>Programme Préservation de l'Environnement de la SDR; les mesures prises sont :</p> <p>*Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SNPA/DB en cours d'exécution ; - Plans d'Action des programmes de la SDR en cours de finalisation. - des Comités Consultatifs Nationaux de Gestion des Ressources Zoogénétiques et Phytogénétiques avec points focaux au niveau des ministères en charge du secteur rural ; <p>* vulgarisation des lois suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; - loi n° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Elevage ; - loi n° 98-056 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la Gestion de l'Environnement ; - ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impacts sur l'Environnement.
b) Non		<p style="background-color: #cccccc;">Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p style="background-color: #cccccc;">Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>-Programme Renforcement des Institutions Publiques du Secteur Rural de la SDR.</p> <p>- Mise en place des structures notamment : Le Ministère en Charge de l'environnement à travers : le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF) ; Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) ; La Cellule de Suivi et Evaluation de la SRP des Projets et Programmes en cours d'exécution, Système d'alerte précoce...</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- Cadre juridique et institutionnel bien défini ;
- Elaboration et adoption de la SDR et de la SNPA/DB ;
- 8,5 millions d'hectares sont protégés soit 6,6% du territoire national ; environ 600.000 hectares sont érigés en forêts classées
- SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets ;
- Adoption et mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP);
- Faible mobilisation des ressources financières

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X – Existence d’institutions de recherche et de formation ; - allocation financière sur le budget national
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	
<p>- Mise en place des structures notamment : Le Ministère en Charge de l'environnement à travers : le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF) ;</p> <p>Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) ;</p> <p>- Existence des Programmes « Gouvernance Locale des Ressources Naturelles (foncier, eau, végétation, faune) », programme préservation de l'Environnement, Programme Restauration des Terres et Reboisement » et Programme Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux de la SDR;</p>	

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X - Actions intégrées dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB) et le Programme National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN).
Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X - Le CNEDD constitue le point focal des trois conventions post Rio et assure la coordination de leur mise en œuvre. A ce titre il assure la coordination et veille à la synergie dans la mise en œuvre des conventions post Rio
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	

Partie A du programme: Evaluation	
190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusions des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	
<ul style="list-style-type: none"> - certaines évaluations sont effectuées par des programmes et projets dans leurs zones d'intervention ; - Elaboration du REEN -Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la préservation et le maintien des 	

connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales liées à la biodiversité ;

- Rapports nationaux sur l'état des ressources phytogénétiques et zoogénétiques ;
- processus d'élaboration du programme forestier national

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 à 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

- Décret n° 2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant approbation du document sur la SDR.
- Décret n° 2004-207/PRN/PM du 18 août 2004 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Interministériel de pilotage de la SDR ;
- Décret n° 2000-151 (bis) PRN/PM portant adoption du document intitulé « Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique »
- loi n° 2004- 040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- loi n° 98- 056 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- loi n° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Élevage ;
- les textes d'application de ces différentes lois sont en cours de finalisation.
- Adoption du PAN/LCD-GRN

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - Renforcement des capacités des agriculteurs à travers les Coopératives Agricoles, les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA), les Organisations des Producteurs, la Plate Forme Paysanne, le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), etc.</p> <p>- Rapport d'étude sur l'identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i> d'utilisation durable de la diversité biologique.</p>
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	
Elaboration du document Auto-évaluation des Capacités Nationales à Renforcer (ANCR)	

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cadre juridique et institutionnel bien défini ;
- b) Elaboration et adoption de la SDR et de la SNPA/DB ;
- c) 8,5 millions d'hectares sont protégés soit 6,6% du territoire national ; environ 600.000 hectares sont érigés en forêts classées
- d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets ;
- e) Adoption et mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP);
- f) Faible mobilisation des ressources financières pour la mise oeuvre des actions proposées.

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages

193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

X - - la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- loi N°98-007 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune ;
- création de la Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du

	Ténéré ; - création du Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etude d'Impact. (BEEI)
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X - - Elaboration du document du projet Cogestion de la Réserve de l'Air et du Ténéré (COGERAT), en instance du démarrage - la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; - loi N°98-007 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune.
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X - - Création de la Réserve Naturelle et Nationale de l'Air et du Ténére ; - Elaboration du document du projet Cogestion de la Réserve de l'Air et du Ténére (COGERAT), en instance du démarrage
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages	
197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - - loi 98-56 du 29 décembre

	<p>1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ; - loi N°98-007 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune ; - décret portant création du MHE/LCD - Décret n° 2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant approbation du document sur la SDR. - Décret n° 2004-207/PRN/PM du 18 août 2004 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Interministériel de pilotage de la SDR ; - Décret n° 2000-151 (bis) PRN/PM portant adoption du document intitulé « Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique ».
<p>d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)</p>	
<p>Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.</p>	

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont en considération	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Communauté des Etats Sahélo Sahariens (CEN/SAD) ; - Commissions Mixtes de Coopération Nigéro - Algérienne, Nigéro Libyenne. - Projet ASS 	

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - Des travaux ont été réalisés par : le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT), le Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact (BEEEI), la Division de Statistique et Cartographie Forestières (DSCF), le projet NER/97/G31/J/1G/99-N° 00014006.(proj et biodiversité)
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X - le Réseau d'Observatoires et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT) ; - Rapport d'étude sur l'identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation in-situ et ex-situ d'utilisation durable de la diversité biologique.
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
-	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Plan d'Action de la SDR en cours en finalisation

Encadrement LXXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cadre juridique et institutionnel bien défini ;
- b) Elaboration et adoption de la SDR et de la SNPA/DB ;
- c) 8,5 millions d'hectares sont protégés soit 6,6% du territoire national ; environ 600.000 hectares sont érigés en forêts classées
- d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets ;
- e) Adoption et mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP);
- f) Faible mobilisation des ressources financières pour la mise oeuvre des actions proposées.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X - Le Niger à travers le point focal de la convention (CNEDD) et quelques ONGs et Associations de Développement, participe aux réunions préparatoires de la convention.

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	<p>X - - Le Niger est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales parmi les quelles : CEDEAO ; ABN ; ALG ; UEMOA ; CBLT ; CILSS ; WAP. Il met en œuvre le programme transfrontalier conjoint (ECOPAS, WAP, etc .) ;</p> <p>- La coordination et les liens synergiques sont assurés par le CNEDD, organe national d'orientation stratégique et politique en matière de la gestion de l'environnement.</p>
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Cependant, le Niger contribue à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux de concertation à travers certains programmes conjoints et accords(ECOPAS,WAP,etc.) et participe aux efforts de renforcement des capacités scientifiques et techniques des acteurs.

Encadrement LXXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Mise en place de structures fonctionnelles (commission Nationale sur la biodiversité, comités techniques thématiques, etc.) ;
- b) Engagement de plus en plus affiché en faveur de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- c) Réhabilitation des espaces indurés des terroirs agricoles, mise en œuvre des programmes transfrontaliers sur la préservation des espèces en danger et mise en oeuvre des partenariats ayant permis la protection de certaines espèces menacées ;
- d) Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA/DB ; un projet de l'ANCR en instance de démarrage ;
- e) Contribution à la préservation de l'Environnement et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales améliorées ;
- f) Faible mobilisation des ressources financières, et faible capacité des cadres de concertation.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

- Meilleure traduction intégrale du document (anglais – français) pour faciliter la compréhension des questions ;
- Questions plus courtes et plus précises ;
- Répétitions à éviter surtout au niveau des encadrés ;
- Insérer une rubrique Sigles et Abréviations dans le canevas.

- - - - -

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger
ABOA : Association des Botanistes Ouest-Africains
ABS : Access and Benefice Share (Partage Juste et Equitable découlant de l'exploitation des Ressources Génétiques)
ALG : Autorité du Liptako Gourma
ANCR : Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANIPEX : Agence Nigérienne pour la Promotion des Exportations agropastorales
ANPEIE : Association Nationale des Professionnels d'Etude d' Impact sur l'Environnement
APN : Association des Pêcheurs du Niger
ASS : Antilope Sahélo-Saharienne
ATPN : Association des Tradipraticiens du Niger
BCH : Bio safety Clearing House
BEEEI : Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CCD : Convention de lutte Contre la Désertification
CCN/GR/GAE : Conseil consultatif National de Gestion des Ressources Génétiques des Animaux d'Elevage
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB : Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD : Communauté des Etats Sahélo-Saharienne
Centre AGRHYMET : Centre d'Agriculture, d'Hydraulique et de Météorologie
CES : Conservation des Eaux du Sol
CFJA : Centre de formation des jeunes Agriculteurs
CGPE/PFIE : Cellule de Généralisation et de Pérennisation de l'Education Environnementale / Programme de Formation et d'Information Environnementales
CHM: Clearing House Mechanism (Centre d'Echange d'Information)
CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CITES : Convention Internationale des espèces de Flore et Faune menacées d'Extinction
CNCOD : Comité National de Coordination des ONG de Développement
CNEDD : Comité National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNULCD : Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification
COFO : Commissions foncières
COGERAT : Cogestion des Ressources de l'Aïr et du Ténéré
DB : Diversité Biologique
DFPP : Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
DMP : Desert Margin Programmes
DPV : Direction de la Protection des Végétaux
DRS : Défense et Restauration des Sols
DRS/IT : Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique

DSCF : Division des Statistiques et de la Cartographie Forestière
ECOPAS : Ecosystèmes Protégés d'Afrique Subsaharienne
EIP : Ecole Instrument de Paix
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FIFEN : Festival International des Films sur l'Environnement au Niger
GAP : Groupement d'Aides Privées
GWP/PNE : Global Water Partnership
HC/AVN : Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
ICRISAT : International Center for Research Institute of Semi Arid and Tropics
IEMVT : Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale
IEPF : Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
INRAN : Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IPDR: Institut Pratique de Développement Rural
IPGRI/FAO : Renforcement des Capacités des agriculteurs sahéliens à valoriser leurs ressources génétiques agricoles pour l'amélioration de leur condition de vie
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
LAN : Local Area Network
MAB: Man And Biosphere
MEBA: Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
MHE/LCD : Ministère de l'Hydraulique , de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MIKE : Programme de Suivi sur les Eléphants
MME : Ministère des Mines et de l'Energie
MRA : Ministère des Ressources Animales
NEPAD : Nouveau Partenariat Pour le développement en Afrique
OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCB: Organisations Communautaires de base
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés
OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSS-ROSELT : Observatoire du Sahel et du Sahara -Réseau d'Observation et de Suivi Ecologique à Long terme
PAC : Programme d'Actions Communautaires
PACE : Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PADER : Projet d'Appui au Développement Rural
PAFN : Projet d'Aménagement des Forêts naturelles
PAMT : Plan d'Action à Moyen Terme
PANA : Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAN-LCD/GRN : Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PASR : Programme d'Action Sous Régional
PASS : Programme Antilope Sahélo-Saharienne
PDDE : Programme de Développement Décanal de l'Education
PDRT : Projet de Développement Rural de Tahoua

PFN : programme Forestier National
PGRN : Projet de Gestion des Ressources naturelles
PGRNAT : Programme de Gestion des Ressources Naturelles Air Ténééré
PLUCP : Programme de Lutte d'Urgence contre les Criquets
PNEDD : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD : Programme des Nations Unies Pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies Pour l'Environnement
PPEAP : Projet de Promotion des Exportations Agro Pastorales
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PROZOPAS : Projet de Développement de la Zone Pastorale
PURNKO : Projet d'Utilisation Rationnelle des Ressources Naturelles de Kouré et du Nord Dallol Bosso
RAMSAR : Convention sur les Zones Humides
REDD : Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable
REEN : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Niger
RURANET : Radio Rurale et Internet
SAP/GC : Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
SDR : Stratégie de Développement Rural
SIE: Système d'Information sur l'Environnement
SIGNER: Système d'Information Géographique du Niger
SISEI : Système d'Information et de Suivi Environnemental sur Internet
SNIS : Système National d'Information sur la Santé
SNPA/DB : Stratégie Nationale et Plan D'action en matière de Diversité Biologique
SNRA : Système National de Recherche Agronomique
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UAM : Université Abdou Moumouni
UEMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
UICN : Union Mondiale Pour la Conservation de la Nature
UNESCO:Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WAP : Complexe W-Arly-Pendjari
WAPO : Complexe W-Arly-Pendjari-Otti Mandouri